

**PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
DU 18 MAI 2022**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD (*jusqu'au point 1-4*) – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Jean LAVIELLE
Mme Catherine FAVARD
M. Pascal VILATON

Mme Martine DEDIEU
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
M. Amine BENALIA-BROUCH
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
M. André HUMEAU
Mme Sylvie PÉDUCASSE (*à partir du point 1-5*)
M. Henri BEDAT

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE – Mme Catherine FAVARD (*à partir du point 1-5*) – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

ORDRE DU JOUR

Approbation du P.V. de la séance du 6/4/22.

1 - Administration générale :

- Communication du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine
- Désignation d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Village landais Alzheimer
- Désignation du PETR Pays Adour Landes Océanes pour répondre à l'appel à candidature et comme structure porteuse du groupe d'Action Locale (GAL) pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL) pour la période de la programmation Européenne 2021-2027
- Adhésion à l'association Esprit du Sud 40

Ressources Humaines :

- Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial (CST) commun et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FST) commune et décision de recueil de l'avis des représentants de la communauté d'agglomération et du CIAS du Grand Dax.
- Recrutement des emplois saisonniers
- Mise à jour des tableaux des effectifs

Marchés publics :

- Convention de partenariat avec l'UGAP définissant les conditions de recours à la centrale d'achat

2 - Environnement – développement durable :

- Rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets
- Organisation de l'évènement « Rando Gourmande » le dimanche 3 juillet 2022 à Dax

3 - Transports et mobilités douces :

- Approbation des nouveaux statuts de la SPL Trans-Landes
- Refonte du réseau de transport en commun et intégration du transport scolaire
- Dons de vélos cyclenville à des communes du Grand Dax et à l'association « Solutions Mobilité »

4 - Développement économique :

- Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII - Signature de l'avenant n°2 de prolongation des délais de la convention avec le Grand Dax
- Vente partie parcelle cadastrée section AA n°102, située à Narrosse, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax
- Subvention 2022 à la Mission Locale des Landes

5 - Finances :

- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 de l'ensemble des budgets
- Vote des comptes administratifs de l'exercice 2021 de l'ensemble des budgets
- Reprise et affectation définitive des résultats de l'exercice 2021
- Reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes à la CAGD sur les ZAE communautaires

6 - Tourisme et Thermalisme :

- Approbation des tarifs 2023 de la taxe de séjour intercommunale
- Renouvellement de la demande de classement de l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme en catégorie 1

7 - Habitat :

- Demande de garantie d'emprunt par Clairisienne pour l'opération « les Jardins d'Alphonse » située sur la commune de NARROSSE

8 - Voirie et propreté :

- Partenariat public-public pour l'échange de moyens techniques et humains dans le domaine de la propreté urbaine dans le cadre des fêtes de Dax
- Contrat de prêt à usage pour l'organisation du stationnement - avenue Saint Vincent de Paul et avenue de la gare à Dax

9 - Aménagement, urbanisme et eau :

- Avis favorable du Grand Dax à l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les nappes profondes du bassin de l'Adour
- Vente parcelles cadastrées sections A n° 1030, 994, 997, 999 situées à Bénesse-lès-Dax, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

10 - Politique de la ville :

- Demande de subventions Politique de la ville - Association UFOLEP 40

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Monsieur Julien DUBOIS, Président, ouvre la séance.

Madame Guylaine DUTOYA, Secrétaire de séance, procède à l'appel et fait part des pouvoirs.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Je vous indique que nous avons des délibérations qui ont trait aux finances, les comptes administratifs et qu'il faudra que vous signiez des documents avant de partir.

Vous avez été destinataires des décisions prises en vertu des délégations qui m'ont été transférées par le Conseil communautaire.

Est-ce que ces décisions appellent des questions ?

Non, il n'y en a pas.

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 6 avril 2022

Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022, y-a-t-il des observations ?

Non.

Je signale que Mme GAY est arrivée et qu'elle va pouvoir voter.

Mme GAY, nous sommes sur le procès-Verbal du 6 avril.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 avril 2022

POINT 1 : ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur Julien DUBOIS, Président : nous allons passer à l'ordre du jour de ce conseil communautaire qui débute par la communication du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine.

Vous avez tous reçu l'intégralité de ce rapport et je vous propose d'en présenter une synthèse.

Je vous rappelle, au niveau de la procédure, que l'ouverture du contrôle a été notifiée par courrier en date du 3 février 2021 à Mme BONJEAN, ordonnateur du 1^{er} janvier 2016 au 10 juillet 2020 et à moi-même, ordonnateur depuis cette date.

Une notification du rapport provisoire a été envoyée ; j'ai répondu par courrier en date du 4 janvier 2022 et Mme BONJEAN n'a pas répondu. Un extrait du rapport a été adressé au Maire de Saint-Paul-lès-Dax qui a répondu par courrier en date du 21 janvier 2022 et au Président de Côte Landes Nature qui n'a pas répondu. Ces deux représentants des deux collectivités citées étaient destinataires du rapport puisque ces deux collectivités étaient citées. La notification du rapport d'observations définitives a été faite par courrier en date du 14 avril 2022.

Que contient ce rapport ?

Le précédent contrôle de la CRC a donné lieu à un rapport d'observations définitives le 24 novembre 2015, ce précédent contrôle était assorti de 22 recommandations. Les magistrats notent que 21 recommandations ont été suivies d'effet soit un taux d'exécution de 95 %, la recommandation qui n'a pas été suivie d'effet est la recommandation n°4 du présent rapport : elle consistait à procéder, dès l'achèvement des opérations d'équipement, aux écritures comptables de transfert du compte 23 « immobilisations en cours » au compte 21 « immobilisations corporelles », conformément à l'instruction M14 et cette recommandation est en cours de suivi d'effet.

La situation financière.

Dans son précédent rapport en 2015, la CRC indiquait que si le budget principal était excédentaire, des budgets annexes étaient chroniquement et lourdement déficitaires, et que l'endettement avait significativement augmenté.

Dans le présent rapport sur la période 2016-2020, la CRC constate que la capacité d'autofinancement nette chute de 5,7 M€ à 2,2 M€ entre 2016 et 2020 et recommande de « veiller à maintenir une capacité d'autofinancement suffisante ».

Elle souligne que les dépenses de fonctionnement sont passées de 20,6 M€ en 2016 à 25,9 M€ en 2020.

Elle constate un recours important à l'emprunt à hauteur 25,5 M€ sur la période 2016-2020 pour financer 55 M€ d'investissement et un encours de dette en hausse de 25,1 M€ en 2016 à 41,1 M€ en 2020. Elle indique cependant que la dette est restée soutenable avec une capacité de désendettement s'établissant à 5,5 ans en 2020.

Concernant les budgets annexes : la CRC souligne le risque que fait peser le quartier d'affaires de la Gare sur le budget principal avec un déficit qui s'élevait en 2020 à 4 millions d'euros : « *il s'agit d'une dépense importante qui pèsera sur le budget principal lors de la clôture de ce budget* ». Clôture qui devrait intervenir sur le mandat en cours.

La CRC relève également que le budget annexe « pépinière d'entreprises » a besoin « *d'un soutien massif du budget principal* » : 340 K€ au début de la période, 1 M€ en 2020.

En revanche, la situation financière du budget annexe « transport de personnes » est positive tout au long de la période.

Après ces constats la Chambre fait des recommandations.

Outre la recommandation n°4 déjà évoquée relative à la tenue de l'actif, la CRC a formulé 5 autres recommandations.

Recommandation n°1 : Adopter un pacte financier et fiscal conformément à l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales. La Chambre rappelle que cette obligation découle du contrat de ville sur la commune de Dax et que les travaux engagés par le Grand Dax en 2015-2016 n'avaient pas abouti. L'objectif du législateur était de mettre en place des mécanismes de redistribution au profit des communes où sont situés les quartiers dits « sensibles ». Or « *Dax est non seulement la seule commune concernée par le contrat de ville, mais c'est aussi la commune de l'EPCI dont la situation financière est la plus tendue* ».

Les communes où les revenus des habitants sont les plus bas sont aussi celles où l'on paye le plus d'impôts (Dax, Saint-Paul-lès-Dax). Ce pacte financier et fiscal constituerait le volet financier du projet de territoire et serait l'occasion d'améliorer les mécanismes de péréquation existants et d'harmoniser la fiscalité.

Recommandation n°2 : Renforcer la mutualisation des services, en particulier celle des services chargés du système d'information et des services techniques. La Chambre observe que les dépenses de personnel du bloc communal (EPCI et communes) n'ont progressé que de 3,8% en cinq ans, ce qui est inférieur à la moyenne nationale. Elle note que les avancées en matière de mutualisation des services sont indéniables et sont à poursuivre, sans se focaliser sur la ville de Dax, et « *doivent concerner l'ensemble des communes, notamment Saint-Paul-lès-Dax* ». La Chambre cite comme pistes de mutualisation les services informatiques, espaces verts et bâtiments.

La CRC indique que l'aboutissement de ce processus serait de constituer une « commune nouvelle » entre les deux villes centres, Dax et Saint-Paul-Lès-Dax.

Recommandation n°3 : Présenter au Conseil communautaire les indicateurs de suivi du PLUI-H, en particulier ceux relatifs à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, au nombre de logements construits et à l'évolution de la population sur le territoire de la CAGD dans le cadre du rapport sur l'artificialisation des sols prévu par l'article L2231-1 du CGCT. La Chambre constate que le Grand Dax dispose encore de zones agricoles à hauteur de 22% de son territoire qu'il conviendrait de préserver (69% de perte d'exploitations agricoles en 30 ans).

Elle constate également que l'évolution du territoire du Grand Dax a été caractérisée par un éloignement croissant des lieux de résidence par rapport aux pôles d'emplois, aux zones commerciales, aux équipements et aux services, source de surcoûts pour les ménages et les collectivités. La Chambre rappelle que le SRADDET préconise d'utiliser en priorité les espaces disponibles dans les zones urbaines existantes (friches...)

Recommandation n°5 : Elaborer une cartographie applicative qui recense les applications et les interfaces.

Recommandation n°6 : Mettre à jour le registre des traitements, en particulier les durées de conservation des données. La Chambre a réalisé un audit du système d'information mutualisé du Grand Dax et de la ville de Dax. Elle constate l'élaboration en cours d'une cartographie des risques informatiques, ainsi que d'une cartographie applicative. La CRC indique qu'un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé et qu'un registre des activités de traitement a été constitué, mais constate que la durée de conservation des données n'est pas clairement formalisée.

La Chambre a fait d'autres observations.

La 1^{ère} concerne la compétence eau et assainissement : la CRC constate que le service public de l'eau du Grand Dax ne gère effectivement que 2 communes (Dax et Seyresse) sur 20, soit 37% de la population. La gestion de l'eau des autres communes est soit déléguée (Narrosse), soit confiée à des syndicats (17 communes pour 3 syndicats). La Chambre relève que cette situation est illisible et incompréhensible pour le citoyen usager et complexifie grandement l'établissement du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. Je signale que la CRC effectue en ce moment un autre audit sur la compétence Eau. Elle souligne que cette situation met le Grand Dax dans l'incapacité de mener une politique d'harmonisation des tarifs sur son territoire, le prix de l'eau variant sur le territoire de 3,95€ (régie intercommunale) à 4,55€ TTC/m³.

Autre observation qui concerne la compétence « Développement Economique ». La Chambre souligne qu'il convient d'évaluer les résultats de la politique de développement économique, que les bilans internes établis ne mentionnent pas les sources utilisées et ne permettent donc pas d'analyser la fiabilité des chiffres fournis sur la période 2014-2020. La Chambre indique qu'il est important de comparer le nombre d'entreprises qui se sont implantées dans les pôles d'activités économiques sans avoir besoin d'utiliser les solutions d'hébergement proposées par le Grand Dax et le nombre d'entreprises passées par l'incubateur, la pépinière et l'hôtel d'entreprises.

Une autre observation de la Chambre concerne la représentation des communes rurales. La Chambre observe qu'un accord local a approuvé 57 sièges de conseillers communautaires, elle indique, sans remettre en cause sa légalité, que cet accord aboutit à une surreprésentation des petites communes au détriment de Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Une observation concerne le financement accordé aux clubs sportifs. La Chambre relève que le Grand Dax n'a pas pris la compétence relative aux politiques sportives et « *qu'elle ne peut donc verser de subventions aux clubs sportifs* ». Elle indique que la formule utilisée des « partenariats » sous forme de marchés de prestations de services n'est juridiquement possible qu'avec des clubs professionnels et demande au Grand Dax « *soit de cesser de subventionner irrégulièrement les clubs sportifs* », « *soit de se doter d'une compétence globale en matière sportive* ». La Chambre note qu'il appartient à la CAGD de cesser ces subventions « *dans les meilleurs délais* ».

Une autre observation concerne la fusion avec la communauté de communes Côte Landes Nature. La Chambre observe que *la CAGD fait partie des communautés d'agglomération ayant une taille réduite, le schéma départemental de coopération intercommunale souligne l'intérêt d'aboutir à la constitution de 5 à 6 EPCI dans le département. Côte Landes Nature est en dessous du seuil minimal de 15 000 habitants défini par la loi et n'a pas fusionné avec un autre EPCI en raison d'une dérogation qui prend fin prochainement. Castets fait partie, selon l'INSEE, du bassin de vie de Dax. L'extension du périmètre donnerait à la CAGD une ouverture sur la côte Atlantique, permettrait à Côte Landes Nature de bénéficier des services apportés par la CAGD et le nouvel EPCI deviendrait avec 70 000 habitants la première intercommunalité des Landes.*

Voilà pour cette présentation synthétique.

Des observations et recommandations... Vous l'avez bien compris, il y a 2 catégories : les recommandations qui appellent à des mises en œuvre à partir de la notification du rapport et des observations qui sont plus de l'ordre du conseil pour la collectivité. Recommandations et observations qui sont donc contenues dans ce rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes que nous devons communiquer à l'Assemblée dès le premier Conseil qui suit cette notification et que je vous ai synthétisées.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ou des observations ? Serge POMAREZ.

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Oui, Monsieur le Président, vous venez de nous présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et je vois, je m'en réjouis d'ailleurs, que contrairement à ce que vous nous avez commenté de mois en mois, de réunion en réunion, la situation financière que vous nous décriviez comme catastrophique, ne semble pas inquiéter la Chambre.

Même si, bien entendu, il faut rester prudent sur les années à venir. Je m'en réjouis une fois de plus, bien évidemment. De même, elle met l'accent sur le fait que 21 des 22 recommandations du rapport précédent avaient été résolues, soit 95% des réserves levées à part une réserve que je considère très technique, qui est très comptable.

Voilà ce que je voulais dire.

Par contre, je considère aussi que la Chambre des Comptes vient se mêler de problèmes propres à l'Agglo. Savoir combien on a désigné de représentants de telle ou telle commune, ce n'est pas, d'après moi, de son ressort. Dire qu'il faut qu'on se marie avec Castets (je ne sais pas comment s'appelle leur ComCom), il ne me semble pas que ce soit non plus tellement de son ressort.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci d'autres questions ? Oui, Julien BAZUS,

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Merci, puisqu'il est fait état de la ville de Saint-Paul-lès-Dax dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Donc tout d'abord, effectivement pour dire que du point de vue strictement financier, l'idée d'avoir le pacte budgétaire et fiscal nous semble tout à fait logique et que c'est le corollaire au projet d'Agglomération qui a été défini et qu'effectivement, il serait important de le mettre en œuvre tous ensemble dès cette année.

Cela étant, je rejoins le Maire de Heugas, c'est surprenant cette trajectoire politique qui a été prise par la Chambre Régionale des Comptes et notamment ces idées de fusion.

Concernant la fusion entre la ville de Dax et la ville de Saint-Paul-lès-Dax, je crois que nous en convenons avec le maire de Dax, elle n'est pas d'actualité. Nous avons des villes qui suivent des trajectoires différentes et puis en plus, nous aurions une grande ville, mastodonte au milieu de l'Agglomération qui viendrait déséquilibrer l'ensemble de notre Agglo. En revanche, nous avons précisé à la Chambre Régionale des Comptes que la ville de Saint-Paul-lès-Dax n'était pas opposée à la fusion avec d'autres communes plus rurales de notre Agglomération, en fonction des affinités fonctionnelles et géographiques, et là aussi, à condition que cela ne vienne pas déséquilibrer notre Agglomération.

Concernant les services, nous restons sur la ligne qui avait été évoquée lors de l'établissement du projet d'Agglomération, à savoir qu'il ne paraît pas judicieux de s'orienter vers davantage de transfert de compétences, alors que nous avons à améliorer encore l'existant.

Enfin, concernant la fusion des EPCI, là aussi cela peut surprendre. Côte Landes Nature, pourquoi pas... Ça peut se regarder, en revanche, ils ne sont pas dans notre proximité directe de fonctionnement administratif et politique. Nous faisons notamment partie du pays ALO, ce qui n'est pas le cas de nos collègues du Nord. Et si d'aventure, ça vaut le coup quand même de pouvoir réfléchir à une fusion avec Côte Landes Nature, inscrivons-nous alors aussi dans une réflexion avec MACS qui est notre voisin direct, et là il y a une cohérence, dans le cadre du pays ALO (Adour Landes Océanes) une connexion forte géographique sur les transports et sur bien d'autres sujets.

Voilà en synthèse quelques remarques concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Guylaine DUTOYA, Vice-présidente : je relèverai aussi la non-compétence de l'Agglomération pour les versements de subventions aux clubs sportifs... Cela risque de mettre... enfin ça ne risque pas, c'est sûrcela mettra en péril des clubs sportifs pour peu qu'ils ne soient pas professionnels.

Alors, bien entendu, c'est le basket que je connais le mieux, mais il n'y a pas que ce basket-là. J'ai encore reçu aujourd'hui une demande de salle pour une association de foot en salle qui atteint aussi un niveau national et qui sont des amateurs. Et là, bon on ne sait pas exactement comment on avancera, mais je suis inquiète pour tous ces bénévoles qui occupent nos jeunes et qui les occupent sur des niveaux départementaux mais aussi régionaux et nationaux.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci d'autres interventions ? Henri.

Monsieur Henri BEDAT, conseiller communautaire : Oui, enfin, Guylaine m'a coupé l'herbe sous le pied. Bien, je vais relayer ses propos et effectivement, je nous invite tous à trouver une solution plutôt que d'aller chercher arithmétiquement une économie. Avec cette opération de suspension d'aide au 19 clubs sportifs intéressés, il faut qu'on trouve une solution. Si on nous dit qu'il faut l'arrêter immédiatement, il est urgent donc de s'atteler à la tâche. Voilà.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. Pas d'autres interventions ? Si, Gérard LE BAIL,

Monsieur Gérard LE BAIL, conseiller communautaire :

Oui, comme mon ami Serge POMAREZ, je confirme ma satisfaction des résultats globaux financiers. On a été pendant quelques mois assez souvent pointé du doigt en disant que c'était une gestion et des résultats catastrophiques de l'Agglomération, on l'a entendu, réentendu plusieurs fois.

Quand on voit le taux de désendettement qui est annoncé, qui est calculé par la CRC et le rapport financier, je suis plutôt content de ce résultat et j'espère qu'il sera de cet ordre-là, voire encore mieux pour les années à venir. Concernant les clubs sportifs, évidemment, je partage complètement le point de vue de Guylaine et de mon ami BEDAT. C'est vrai qu'on aura un gros problème avec nos clubs, si on ne trouve pas une solution pour les aider d'une manière ou d'une autre.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. Pas d'autres interventions ?

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-président : Bien. Alors justement, j'ai une petite remarque parce qu'on a fait allusion au budget et à la capacité financière.

Je rappelle, c'était une situation qui était limitée dans le temps puisque c'était pendant la période. Ils ont signalé qu'on a pris 22 M€ de dette supplémentaire. Ne nous réjouissons pas trop. On a 41,1M€ de dette, donc ne nous réjouissons pas trop ! On a 4M€ qu'on va prendre à la fin de l'année. Ne nous réjouissons pas trop avec une dégradation de fonctionnement qu'on a baissé de 5M€ à 2M€ avant d'intégrer le fonctionnement de la piscine. Donc ne nous réjouissons pas trop parce c'était une photo à un instant T, sans tenir compte de l'évolution, c'est ça qui est assez important parce que les résultats qu'on vous montre, ce sont des résultats qui sont sincères et des résultats qui sont vrais, nous ne sommes pas ici pour raconter des bobards. Après, on va voir comment cela se fonctionne, on voit qu'il y a une dérive qui s'est installée depuis 2016 jusqu'à maintenant.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. D'autres interventions ?

Bien, donc pour répondre rapidement à ce qui a ce qui a été dit.

Serge POMAREZ, je suis désolé, ce sont des magistrats qui écrivent un rapport. Notez que pour vous, ils n'auraient pas dû intervenir sur certains points... A priori ils sont souverains pour le faire et vous pourrez leur écrire pour voir avec eux, ou le législateur peut-être, s'il veut restreindre le champ d'examen des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

Moi je trouve que c'est un exercice de transparence auquel il faut que nous nous prêtions et donc que nous devons prendre avec sérieux, tout ce qu'ils nous disent.

Je note le satisfecit qui est le vôtre pour les finances de l'Agglo. Très bien. Et on peut toujours regarder les choses comme on veut. Ce que note quand même la Chambre Régionale des Comptes, et qui est tout à fait conforme à ce que nous avons dit depuis le début, en arrivant et ce qui a quand même été aussi souligné par un cabinet d'audit indépendant, c'est effectivement la trajectoire. La Chambre note, effectivement, que l'on a 5,5 années d'endettement, le fameux ratio qui compte le nombre d'années qu'il faut consacrer à l'épargne de la collectivité pour rembourser la dette qui est la sienne. 5,5, c'est effectivement en dessous du ratio des 12 ans qui est indiqué comme inquiétant, mais ce ratio il augmente et il est supérieur aux EPCI identiques à la Communauté d'Agglomération dont nous parlons aujourd'hui, celle de Dax.

Il y a donc une vigilance à avoir, d'autant plus, ce que note la Chambre, c'est la trajectoire qui est inquiétante, c'est à dire que l'on a un endettement qui a augmenté significativement pour des raisons et des investissements qui sont identifiés, mais qui a augmenté significativement sur la période et du coup, une capacité d'autofinancement et une épargne qui a baissé de manière très importante aussi.

Ce qu'elle dit, c'est que à l'instant T effectivement, et c'est ce que nous avons toujours dit, si on arrive à honorer ce qu'on a à honorer en termes d'échéances, il n'y a pas de problème. Mais elle dit : *« attention, si vous avez d'autres projets, il faut revoir la voilure parce qu'en continuant comme ça vous n'y arriverez pas. »*

Sur le pacte fiscal et financier, recommandation que souligne Julien BAZUS, il faut que nous continuions à travailler sur ce point-là puisque sous la précédente mandature, on n'avait pas réussi à l'acter de manière consensuelle. Je précise quand même l'angle sous lequel les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes abordent ce sujet, c'est à dire qu'ils disent : *« il faut un pacte financier et fiscal parce qu'au sein de cette Communauté d'Agglomération, on a une ville qui a des quartiers identifiés « politique de la ville », des quartiers sous contrat et que, de ce point de vue-là, le pacte fiscal et financier, selon elle, doit améliorer la péréquation vers cette ville qui a ces charges-là à assumer. Alors je dis attention, quand certains ici où là, estiment ou disent que la Communauté d'Agglomération donnerait trop pour la ville centre au détriment des autres, c'est exactement le contraire qui est écrit dans le rapport. Je suis favorable à ce que l'on mette en place un pacte fiscal et financier, mais la Chambre Régionale des Comptes dit : « ce pacte fiscal, il doit amener à une harmonie de la fiscalisation ».* L'harmonie, elle doit se faire plutôt vers le haut en général, ça veut dire qu'elle indique que des fiscalités sont peut-être trop basses dans certaines communes, et que donc ça doit aller vers une meilleure péréquation vers la ville centre qui a des charges, de ce point de vue-là, importantes à assumer.

Sur le transfert de compétences, elle n'en parle pas trop, c'est sur les mutualisations qu'elle met un focus en disant : « *il faut aller plus loin et il ne faut pas toujours que ce soit à regarder uniquement avec la ville de Dax* ». Là aussi, puisqu'il y a des services qui peuvent être mutualisés, notamment en intégrant ceux de Saint-Paul-lès-Dax. On a bien compris que sur ça, il y avait encore certainement du chemin et des discussions à mener puisque sur le sujet de la fusion, alors Julien nous dit : « *on ne peut pas fusionner avec Dax, il faut qu'on fusionne avec des communes rurales* ». Alors pour le coup, s'il y a une continuité urbaine, c'est ce que dit la Chambre et donc une opportunité de fusionner avec les 2 villes centres qui se touchent parce que là, il y a intérêt. On a vu que sur d'autres sujets, on estimait que cette continuité urbaine n'était peut-être pas efficiente. Donc effectivement, là où je suis d'accord, c'est que ces histoires de fusion de communes, elles doivent être acceptées avant tout par les administrés, les populations, et que ça ne peut pas se faire en marche forcée. À moins qu'un jour l'État dise « *c'est comme ça et pas autrement* », mais bien évidemment, nous n'en sommes pas là.

Pareil pour la fusion avec Côte Landes Nature qui doit être acceptée par toutes les collectivités alors même que l'on peut voir des intérêts pour chacune des collectivités mais il faut que, bien sûr, tout ça soit accepté. Avec une particularité, c'est que Côte Landes Nature doit statuer puisque son régime dérogatoire prend fin prochainement, peut-être sera-t-il renouvelé ou prolongé, je n'en sais rien mais effectivement c'est une collectivité, qui le sait d'ailleurs, qui est en dessous du seuil du nombre d'habitants qui lui permet d'être un EPCI propre.

Et bien évidemment, il y a le sujet des subventions aux clubs sportifs. Là, vous l'avez compris, il n'y a aucune volonté, bien au contraire, de la Communauté d'Agglomération de cesser les subventions apportées à ces clubs-là, que pour ma part d'ailleurs, je suis très fier d'apporter, puisque ces clubs font vivre le territoire et ils portent souvent haut les couleurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Mais là, vous avez compris, les termes, pour le coup, de la Chambre Régionale des Comptes sont clairs et sans appel, c'est à dire qu'ils nous demandent de cesser immédiatement. Ce qui veut dire que, une fois qu'on nous l'a dit, contrôle de légalité, le paiement par le Trésor public, peut ne pas avoir lieu. Alors moi j'entends les intentions de trouver des solutions, et je propose d'ailleurs à ceux qui veulent les trouver de nous aider à les trouver parce que pour l'heure, nous n'en avons pas. Alors, bien évidemment, on est en train de travailler aussi avec les services juridiques pour voir comment il y a des choses envisageables, mais les choses que nous mettrons en œuvre, ce seront des choses qui, si on les trouve, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui, seront conformes avec la réglementation, puisqu'il est hors de question qu'on se lance dans des expérimentations qui seront retoquées plus tard. Si solution il y a, elle doit être pérenne et bordée juridiquement. Aujourd'hui, nous ne l'avons pas. Et encore une fois, pour ceux qui souhaitent que l'on trouve des solutions, je suis vraiment ouvert à toutes les discussions parce que je vous le redis, c'est une volonté de la Communauté d'Agglomération. Et je pense que pour le coup, nous sommes tous unanimes pour pouvoir continuer à accompagner ces associations sportives avec, vous le savez tous, des choix qui avaient été faits par les communes de proposer que tel ou tel club soit accompagné ; puisque c'était les communes qui proposaient certains clubs, pour un accompagnement ou pas par la Communauté d'Agglomération.

Voilà. Donc il nous est juste demandé de prendre acte de ce rapport. Ce qui donc est fait. On va maintenant passer au point numéro 2.

Il est proposé au Conseil, de PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'observations définitive de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine Poitou-Charentes portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au cours des années 2016 et suivantes.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport.

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Cette délibération fait suite à ma position de membre du conseil d'administration en tant que conseiller départemental. Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE qui était suppléante à Dax passe titulaire et comme elle était suppléante au sein de la CAGD, il faut la remplacer.

Il est vrai que cela concerne surtout la ville de Dax, le village est positionné sur la ville de Dax et il est géré par une structure départementale. Nous avons eu la candidature d'une autre dacquoise, elle absente ce soir à son grand regret, c'est Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON qui serait, si elle est élue et si la délibération est adoptée, la suppléante de Guylaine DUTOYA qui reste titulaire et qui nous représente au sein de ce GIP Village Alzheimer. Je ne sais pas si le GIP changera de nom mais le village lui-même sera inauguré avec un nouveau nom, vous le savez sans doute, vendredi. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous votions avec les boîtiers électroniques ? Non.

Il est proposé au Conseil, DE DESIGNER Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON comme membre suppléant de l'assemblée générale du GIP « VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER » et pour siéger au sein du conseil d'administration le cas échéant. **DE MODIFIER** en ce sens la délibération du 17 juillet 2020 susvisée, **DE DIRE** que cette délibération sera notifiée au GIP « VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER ».

Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI ne participe pas au vote

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité des votants

OBJET : DESIGNATION DU PETR PAYS ADOUR LANDES OCEANES POUR REpondre A L'APPEL A CANDIDATURES ET COMME STRUCTURE PORTEUSE DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL SOUS LA FORME D'UN DEVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ACTEURS LOCAUX (DLAL) POUR LA PERIODE DE LA PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Déjà l'intitulé de cette délibération est assez long et difficile à comprendre. Pour vous rassurer, on perpétue un dispositif qui existe déjà et qui permet de désigner le PETR, donc le pays ALO comme structure porteuse du GAL, qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021/2027.

En gros, une partie des fonds européens doivent transiter, à la demande de l'Europe et de la Région par la structure qui est le Pays, qui regroupe les 4 EPCI qui nous entourent : le nôtre, MACS, le Seignanx, et Pays d'Orthe et Arrigans. Donc toutes les demandes et subventions accordées par l'Europe, sur le LEADER, le FEDER, c'est à dire une partie des aides qu'elle octroie, transitent par le Pays et doivent être arbitrées par ce fameux GAL, qui est en fait un groupement, une structure qui regroupe un collège public composé d'élus notamment et un collège privé au sein duquel siégeront des représentants de la vie économique ou autre, en tout cas de la société civile, chère à certains.

Il nous faut donc entériner cette organisation qui encore une fois continue, alors même que ces fonds concerneront des sujets plus larges avec des montants plus importants octroyés de l'ordre de plus de 4,5M€ pratiquement, et donc vraiment un enjeu pour notre collectivité, d'être bien représentée et en accord avec le Pays pour porter les projets, qu'ils soient d'émanations publiques, de collectivités mais aussi de structures privées, pour être accompagnés par ces différents fonds européens concernés.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Y-a-t-il des questions ? Serge POMAREZ.

Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Oui, simplement une précision, Monsieur le Président. J'ai été Président de cette structure et je peux vous dire que jusqu'à présent, l'enveloppe était, la dernière en tous les cas était de 1,2M€ et qu'elle va passer, comme vous l'avez dit, à plus de 4M€, donc ce sont quand même des sommes qui deviennent intéressantes et je pense qu'on ne peut qu'être d'accord sur ce développement et donc sur cette délibération.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Nous le notons avec plaisir. Y-a-t-il d'autres questions ? oui, Thierry BOURDILLAS.

Monsieur Thierry BOURDILLAS, conseiller communautaire : Une petite remarque, je vois que la date limite de candidature est au 17 juin. Juridiquement, ce n'est pas un souci de voter aujourd'hui ? C'est juste une simple remarque.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : on est avant le 17 juin, non ? Je ne comprends pas la question.

Monsieur Thierry BOURDILLAS, conseiller communautaire : Il y a peut-être d'autres candidats que le Pays ALO ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Non, je pense que non. C'est un choix de continuer à gérer ça avec le Pays et c'est aussi une volonté des financeurs.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Oui. Et puis il y a une logique, une continuité avec le contrat régional en fait, tout ceci est géré aujourd'hui au sein du Pays ALO et les EPCI sont impliquées dans ces réflexions là depuis décembre-janvier de cette année. Donc ça ne sort pas de nulle part.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Non, mais c'est nous qui candidatons pour que soit le Pays qui porte la structure et on est bon, puisqu'effectivement il faut que ce soit fait avant le 17 juin. Tu m'as fait douter dans le mois du coup. Pas d'autres questions. Allez, je mets aux voix. Ah si pardon, Béragère.

Madame Béragère SABOURAULT, conseillère déléguée : Pas une question, mais une remarque. Considérant que les budgets ne sont pas anodins et qu'ils concernent tout le territoire, y compris les communes rurales, il me semble que ce sera intéressant, compte tenu de la technicité de cette structure, d'avoir une présentation au niveau du conseil communautaire, de façon à ce que chacun puisse mesurer l'intérêt de ce Pays et de ce qu'il peut faire pour notre territoire.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alors il faut déconnecter les deux. C'est-à-dire le Pays existe et il a plusieurs missions, dont celle de faire transiter ces fonds, mais ça n'est pas l'unique mission du Pays. Là, il organise plutôt les choses et il est organe de passation.

Ce qui sera important surtout, je crois, c'est de communiquer sur le potentiel que représentent ces fonds pour tout un tas de porteurs de projet. Alors attention, les fonds et les subventions sont octroyés en fonction d'un règlement sur lequel le Pays est en train de travailler. On avait une réunion d'ailleurs cette semaine à ce sujet, sur des objectifs fixés par le Pays qui découlent du projet de territoire de chaque EPCI. Donc il y a quand même des domaines d'activité, des sujets qui sont accompagnés en fonction de leur nature. Mais là où je te rejoins, c'est que la communication doit être importante, auprès de ces porteurs de projet et chaque fois que vous en voyez d'ailleurs, dans vos communes respectives, n'hésitez pas à leur en parler et à les orienter pour qu'on puisse les accompagner, pour orienter aussi la présentation de leur dossier, voire le faire évoluer pour pouvoir mobiliser ces fonds-là, parce qu'il serait dommage que sur ces 4,5M€, on n'ait pas pu tout utiliser. On a pu intégrer, et c'est déjà important, tous les projets structurants de notre projet de territoire pour que, d'une certaine manière, ils puissent être accompagnés par ces fonds là en termes de cofinancement. Et aussi sur la partie des porteurs de projets privés, qu'ils soient informés de cet accompagnement possible. Donc n'hésitez pas à en parler. Il vaut mieux l'aborder et en parler, quitte à ce

que le dossier ne rentre pas dans le cadre que de passer à côté d'un subventionnement qui aurait pu être pertinent. D'autres questions ? Il n'y en a pas

Il est proposé au Conseil, DE DESIGNER le PETR - Pays Adour Landes Océanes pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature et pour répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021/2027, **DE DESIGNER** le PETR Pays Adour Landes Océanes comme structure porteuse du GAL qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021/2027, sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de l'appel à candidatures.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION ESPRIT DU SUD 40

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Fondée le 20 décembre 2018, l'association Esprit du Sud 40 a pour vocation de promouvoir, valoriser et préserver les cultures locales qui font des Landes un espace de partage et de bien vivre. Elle unit les collectivités, les chambres consulaires, les fédérations mais aussi tous les particuliers qui se retrouvent dans ses valeurs.

L'association entend notamment rappeler que la protection et la promotion des patrimoines culturels immatériels, tant qu'elles ne portent pas atteintes aux droits de l'Homme, doivent être respectées et pouvoir se transmettre en toute liberté. Les différentes formes de chasse, de pêche, de tauromachie, les arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie ainsi que les manifestations folkloriques, sportives et culturelles, la valorisation et la transmission de la langue occitane de Gascogne, participent à cet Esprit du Sud qui repose sur un patrimoine ancestral amplement partagé dans nos régions, et qu'il appartient à l'Etat de préserver.

L'association Esprit du Sud et l'AML ont sollicité le Grand Dax afin que le conseil communautaire approuve la « charte des libertés et de la diversité culturelle », annexée à la présente délibération.

Par ailleurs, le Grand Dax est invité à verser à l'association une cotisation de soutien de 50 €, afin de l'aider à porter tous les sujets qui sont les siens et Dieu sait que l'actualité est riche et qu'il est nécessaire de défendre notre culture au quotidien et en permanence.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la charte des libertés et de la diversité culturelle, **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Grand Dax à l'association « Esprit du Sud 40 » dont les statuts sont annexés à la présente délibération, pour une cotisation annuelle d'un montant de 50 € au titre de l'année 2022.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Y-a-t-il des questions ? Thierry BOURDILLAS et ensuite Sylvie PEDUCASSE.

Monsieur Thierry BOURDILLAS, conseiller communautaire : juste un complément, c'est que dans le même courrier d'accompagnement, puisqu'on a pris la délibération à Yzosse, ils précisaient que chaque élu pouvait aussi adhérer.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : c'est bien de le redire, en effet les particuliers peuvent aussi le faire.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : oui, beaucoup de mots et de valeurs que je partage puisqu'il est question de liberté, il est question de culture, il est question de patrimoine immatériel et je suis particulièrement attachée à l'idée que savoir d'où l'on vient et où l'on vit, permet de se construire et de savoir où l'on va. Je considère à ce titre que, dans notre patrimoine immatériel la langue gasconne, les jeux gascons sont des éléments fondateurs qu'il nous faut impérativement promouvoir.

Pour autant, je suis allée regarder un petit peu l'association Esprit du Sud et en particulier sa charte qui à l'origine, était signée par les villes taurines et d'ailleurs dans le département des Landes, au départ l'initiative est partie de l'Observatoire des villes taurines et des deux villes de Dax et de Mont-de-Marsan, qui était

signataires de cette charte. Et donc, en regardant un petit peu de plus près l'ensemble des publications de l'association Esprit du Sud, je me suis rendue compte qu'il y avait des publications dans lesquelles je ne me reconnaissais pas, en tout cas je ne reconnaissais pas mon identité, ma culture, donc à ce titre, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Merci. Alain GODOT.

Monsieur Alain GODOT, conseiller communautaire : Je ne m'étais pas concerté avec Sylvie, mais je me retrouve sur certains de ces points de vue. Autant je suis pour la défense des particularités culturelles landaise et locales, autant le petit mot tauromachie m'a bloqué, je ne suis pas anti-tauromachie mais pour moi, la souffrance animale me gêne, donc je m'abstiendrai aussi parce que je ne peux pas cautionner une association qui reconnaît que la souffrance animale fait partie d'un spectacle.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Oui, d'autres interventions ? Non, je ne crois pas. C'est donc là tauromachie qui vous pose problème, c'est ça ? Dans les valeurs dans lesquelles tu ne te reconnais pas, c'est la tauromachie, c'est ça aussi ?

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : Entre autres, après, le problème est plus large. J'ai regardé les publications et donc, il y a des prises de position sur certaines chasses traditionnelles ou sur la tauromachie dans lesquelles je ne me suis pas reconnue. Donc je préfère m'abstenir même s'il y a aussi beaucoup de choses que je partage, sinon j'aurais voté contre.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Très bien, mais pour le coup ça fait une différence entre nous, parce que moi je considère que la tauromachie fait partie de notre culture, qu'il est important de la défendre. Alors je sais que ce n'est pas tellement à la mode dans certains cercles, je ne dis pas que c'est une question de mode vous concernant, mais je sais que, par contre, elle est attaquée, qu'on l'assimile à beaucoup de pratiques qui réellement relèvent de la souffrance animale.

Moi je considère que la tauromachie est un art. C'est une mise en valeur, au contraire d'un animal de combat qui est là pour ça. Et de ce point de vue je cautionne et j'adhère totalement à l'ensemble de la charte d'Esprit du Sud qui va bien évidemment plus loin que tout ça. Parce que le volet culturel, défense de nos traditions, savoir d'où l'on vient et où l'on va, et c'est pas du tout antinomique avec une volonté de modernité et de d'adaptation à notre époque, de notre territoire, parce que bien évidemment, tout cela n'empêche pas d'évoluer. Mais je suis très attaché à tous les volets : les danses folkloriques, la langue occitane, la tauromachie, la course landaise, ce qui fait pour moi une véritable valeur ajoutée pour notre territoire et je considère qu'il est aujourd'hui, dans le contexte actuel, très important à chaque fois que c'est possible, de le manifester et de le défendre parce qu'encore une fois ces traditions-là sont la cible d'attaques régulières et nombreuses.

J'en profite d'ailleurs pour vous annoncer que, du 11 au 15 août à Dax et aux alentours du 11 septembre, aussi, des corridas et d'autres spectacles taurins auront lieu au cours des fêtes de Dax et du Festival « Toros y Salsa. Bien, je vous propose donc de passer au vote.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à la majorité

Pour : 54

Abstentions : 4

Se sont abstenus : Mesdames Catherine FAVARD, Sylvie PEDUCASSE, Caroline JAY et Monsieur Alain GODOT

Mme FAVARD quitte l'assemblée et donne pouvoir à Mme PEDUCASSE

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ET A LA FST COMMUNE ET DECISION DE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET DU CIAS DU GRAND DAX

Monsieur Julien DUBOIS, Président, expose qu'il a été créé un Comité social territorial (CST) commun et institué une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FST) commune, par délibérations concordantes du conseil communautaire du 6 avril et du conseil d'administration du CIAS du 12 avril. Le comité social territorial et sa formation spécialisée sont compétents à l'égard des agents de la communauté d'agglomération du Grand Dax et du CIAS du Grand Dax. Le CST et sa formation spécialisée sont placés auprès de la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Il rappelle qu'en application de l'article 30 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, le conseil de la communauté d'agglomération doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales, considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 21 mars 2022 par courrier, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin, considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 483 agents, Cette précision est importante pour les organisations syndicales qui doivent constituer leurs listes en fonction de cette proportion.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Y-a-t-il des questions ?

Il est proposé au Conseil DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel au CST à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Il sera donc de 5 également pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FST), **D'APPLIQUER** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel, pour le CST et pour la FST. Ce nombre est donc fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, **DE PREVOIR** le recueil par le CST de l'avis des représentants de la collectivité. Dans ce cas, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité., **DE PREVOIR** le recueil par la FST de l'avis des représentants de la collectivité. Dans ce cas, l'avis de la FST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité, **DE COMMUNIQUER** la présente délibération aux organisations syndicales.

Il est rappelé qu'une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes est imposée dans la composition des listes de candidats en fonction de l'effectif du périmètre du CST commun de la Communauté d'Agglomération et du CIAS du Grand Dax : 483 agents, dont 257 femmes (53,21%) et 226 hommes (46,79%).

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur Julien DUBOIS, Président, expose que considérant la nécessité de recourir au recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris afin d'assurer le bon fonctionnement des services,

Il est proposé au Conseil DE RECOURIR au recrutement d'emplois non permanents saisonniers relevant des grades d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs pour effectuer les missions de renfort saisonnier. Ces emplois saisonniers seront ouverts au sein des services ou missions suivantes :

- Accueils (siège, pulséo...),
- Service des Gens de voyage,
- Service propreté ville,
- Service collecte porte à porte,
- Déchetterie,

- Services techniques,
- Service voirie entretien,
- Aquae.

La durée de ces contrats sera déterminée en fonction des besoins identifiés par les services tout en respectant le cadre réglementaire. La rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires de la Fonction Publique.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget primitif 2022.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : J'ai eu une famille de Heugas qui est venue me voir l'autre jour, et qui s'inquiétait du fait qu'il y a une structure qui se met en place à la ville de Dax pour justement voir s'il y des jeunes qui sont d'accord pour effectuer des travaux saisonniers. Et cette personne a été surprise de voir qu'on ne l'a pas entendue puisqu'elle n'était pas de la ville de Dax. Alors est ce qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter un peu le périmètre de ce qui se fait à Dax et de le mettre sur toutes les communes et passer par le biais de la Communauté d'Agglo ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alors je pense que cette personne ne faisait pas allusion à ces emplois saisonniers, mais des initiatives qui ont été lancées par le service Jeunesse de Dax : « Forum Jobs » pour mettre en relation des jeunes avec des entreprises qui recherchent des saisonniers et aussi des formules tremplins qui permettent à des jeunes qui ont besoin de connaître le monde du travail, de l'entreprise, de la collectivité, d'avoir des stages mais là, de durée plus courte, de l'ordre de 15 jours.

Et effectivement ces stages-là sont ouverts aux dacquois puisque c'est le service Jeunesse de la ville de Dax qui le porte mais si jamais tout n'était pas pourvu, cela peut être ouvert à d'autres jeunes, et ça n'a pas été le cas.

Et bien évidemment la compétence jeunesse n'étant pas une des compétences de la Communauté d'Agglomération, nous n'avons pas la possibilité de proposer de telles initiatives.

Donc là, on est vraiment sur des emplois saisonniers, pour la ville de Dax, ce sont aussi des emplois saisonniers. Mais je pense que ce n'est pas le même dispositif auquel cette personne faisait allusion. Quand des jeunes ont besoin de stages, bien évidemment nous les prenons de toutes les communes. Nous avons eu une excellente stagiaire de Heugas au service communication qui a vraiment très bien accompli sa mission. Tu me l'avais recommandée, nous l'avons prise, et tout le monde a bien fait. Pas d'autres questions ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Monsieur Julien DUBOIS, Président, expose qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- les postes budgétés avec les créations de postes à temps complet suivantes :

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	A	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2
Rédacteur	B	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1

FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur	A	1
Technicien	B	2
Agent de maîtrise principal	C	3
Agent de maîtrise	C	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	6
Adjoint technique	C	5
FILIERE MEDICO- SOCIALE		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1

- les postes pourvus suite à des départs, arrivées, mise en stage...

Il est proposé au Conseil D'ADOPTER les tableaux des effectifs de la Communauté d'Agglomération, du centre aquatique AQUAE et des agents de droit privé du service public de l'eau ci-annexés (les postes budgétés qui seront vacants suite aux nominations des agents dans leur nouveau grade seront supprimés lors du comité technique de fin d'année), **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent, **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP DEFINISSANT LES CONDITIONS DE RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT

Madame Guylaine DUTOYA, Vice-présidente expose que dans le cadre de sa rationalisation des achats, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax confie ponctuellement à l'UGAP le soin de satisfaire une partie de ses besoins. L'UGAP propose aux collectivités territoriales de la région Nouvelle-Aquitaine et à leurs établissements publics de conclure un partenariat au moyen d'une convention déterminant les modalités d'application de ce partenariat. Ce partenariat permettrait à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ainsi qu'aux communes membres de cette dernière et leurs CCAS de bénéficier de conditions tarifaires minorées dans un environnement juridique sécurisé pour les segments d'achats détaillés en annexe 3 de ladite convention. Conformément à l'article 2.2 de la convention, ces segments d'achats sont susceptibles d'évoluer. Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax s'engage sur des volumes prévisionnels prenant en compte l'étendue de ses besoins jusqu'au 31 décembre 2024 (terme de la convention de partenariat). Les volumes prévisionnels du Grand Dax sont estimés à 2 430 000 € HT pour l'univers « véhicules et carburant » et 193 500 € HT pour l'univers « informatique et consommables ». Ils ne donneront lieu à aucune pénalité s'ils ne sont pas atteints.

Il est proposé au Conseil, D'ADHERER au partenariat proposé par l'UGAP permettant de bénéficier de conditions tarifaires minorées dans un environnement sécurisé ; **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du partenariat jointe en annexe ; **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant ; **DE S'ENGAGER** à régler les sommes dues conformément à l'article 7 de la convention et aux dispositions figurant à l'annexe 2 de ladite convention.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

POINT 2 : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-président : Comme chaque année, je vais vous présenter une synthèse du rapport :

1. Partie technique

En 2021, le Grand Dax a collecté 60 018 tonnes de déchets. Ces 60 018 tonnes sont ventilées en deux catégories :

- La collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (20 941 tonnes, soit 35% de la collecte totale),
- La collecte via les déchetteries (39 077 tonnes, soit 65% de la collecte totale).

Cela représente une augmentation des déchets collectés de 7% en 5 ans et de 13% par rapport à l'année 2020. Cette augmentation, entre 2017 et 2021, est essentiellement due, une nouvelle fois, à des apports plus importants en déchetteries, où nous constatons une augmentation de 9% depuis 5 ans.

Les quantités de déchets issus de la collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (ordures ménagères + collecte sélective) ont, elles aussi, augmenté, avec une hausse de 3% en 2021 par rapport à 2017. Dans le détail, il ressort que les quantités de déchets issus de la collecte sélective ont très significativement augmenté : plus 14% entre 2017 et 2021. Par rapport à 2021, les 5 flux collectés ont tous augmenté : +20% pour le métal, +29% pour le carton, +13% pour le papier, +26% pour le plastique et +15% pour le verre.

Ce point est un élément encourageant et, nous l'espérons, devrait encore être en hausse l'année prochaine grâce à l'extension des consignes de tri (en vigueur depuis ce début d'année).

Enfin, l'effet « post 1er confinement » se fait nettement ressentir. En 2020, avec l'arrêt de l'activité économique pendant plusieurs mois, les quantités de déchets en déchetteries avaient chuté. A contrario, avec la reprise économique de 2021, le niveau de collecte en déchetteries a fortement augmenté. Il est en quelque sorte revenu à la normale (+6 246 tonnes en 2021 par rapport à 2020 mais seulement + 1 136 tonnes par rapport à 2019). Dans le détail, notons que depuis 5 ans :

- Les déchets de bois ont augmenté de 77%, soit + 1 835 tonnes
- Le tout-venant incinérable a augmenté de 63%, soit + 2 886 tonnes
- Les gravats ont augmenté de 20%, soit + 2 568 tonnes

Néanmoins, sur cette même période, quelques flux sont en recul, tels que les végétaux (- 23%) ou les cartons (-59%).

2. Partie financière

En 2021, les charges de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 8 933 675 €.

Les recettes (TEOM, RS et recettes diverses) quant à elles, s'élèvent à 9 313 434 €. Notons qu'en 2021, les dépenses d'investissement ont représenté 8% du budget total du service déchets.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 194 151 €. L'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis 5 ans (+6% environ) est en grande partie imputable à l'augmentation de la participation au SITCOM Côte Sud des Landes (augmentation de 13% en 5 ans). Le coût de traitement des ordures ménagères, assuré par le SITCOM Côte Sud des Landes, est passé entre 2017 et 2021 de 4 604 158 € à 5 214 506 € (+22%). Le poids du traitement augmente d'année en année sur le budget de fonctionnement : 60% en 2017 vs. 64% en 2021.

En outre, notons que les dépenses en personnel pour le Grand Dax ont diminué de 7% entre 2017 et 2021, cela malgré le Glissement Vieillesse Technicité. Cette évolution est la conséquence des premières démarches d'optimisation de la collecte des ordures ménagères où certaines tournées ont vu leur fréquence de collecte baisser et où les bacs individuels ont été remplacés par des équipements collectifs.

Enfin, les dépenses d'investissement ont été de 741 157 € pour l'année 2021. Ainsi, et de manière non exhaustive, le Grand Dax a investi dans l'acquisition de colonnes enterrées ou semi enterrées (406 822 €), dans l'acquisition de bacs (52 848 €), dans l'acquisition de composteurs (22 506 €) et dans des travaux d'enfouissement des équipements de collecte (157 062 €).

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport annuel ?

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : Alors, pas une question mais plutôt une remarque qui peut amener à une réflexion sur nos fonctionnements à venir.

Donc effectivement, on voit que l'effort qui a été mis sur le tri suscite une amélioration du point de vue de nos concitoyens avec une progression du tri et du volume trié, que ce soit en déchetterie ou en tri sélectif. Pour autant, ça ne fait pas diminuer la quotité par habitant d'ordures ménagères. Au contraire, elle se stabilise, c'est à dire qu'on aurait pu penser qu'il y aurait un principe de vases communicants, que les matériaux qui étaient triés ne se retrouvaient plus dans les ordures ménagères. En fait, on voit que globalement, on a un volume de déchets qui augmente et comme on sait qu'en même temps, le coût de traitement de ces déchets augmente lui aussi, forcément, ça crée un effet ciseau avec ce coût pour la collectivité dont on a déjà parlé.

Alors c'est vrai qu'avec les ambassadeurs du tri qui font d'ailleurs un travail extraordinaire, on voit bien que ce travail d'éducation a fonctionné et qu'il est en cours et qu'il faut le pérenniser, mais probablement qu'il faudra s'interroger à l'avenir sur la question des déchets, donc comment diminuer nos déchets au-delà de trier puisqu'effectivement, c'est une problématique qui risque avoir des écueils tant environnementaux que financiers. Donc à prendre à bras-le-corps et c'est une problématique qui peut aussi être travailler avec des acteurs économiques locaux et peut être, par nos pratiques individuelles, avec aussi ce volet donc éducatif sensibilisation, dont on voit qu'il peut porter ses fruits.

Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-président : Alors c'est vrai que là c'est le rapport 2021, sachant que les consignes de tri ont été mises en place en 2022. Il y en a quand même un résultat très encourageant, c'est à dire que la simplification du tri qu'on a mise en place permet de diminuer les ordures ménagères. C'était le but, ça commence à faire son effet. On a vu quelques chiffres, on s'aperçoit que le volume augmente au niveau des tris, donc c'est une très très bonne nouvelle donc on va diminuer les ordures ménagères, c'est le but. Il faut essayer de produire de moins en moins de déchets. Le traitement représente un coût très important, et il va être de plus en plus important, sachant que les taxes ont aussi augmenté. Donc le premier signe de tri est très encourageant et la deuxième phase est une augmentation des points tri, donc réduire encore et inciter les gens à trier et la collecte va changer un peu pour inciter à trier et à produire moins de déchets. Les premiers signes sont encourageants.

J'espère ça va continuer et il faut que ça continue comme ça. De toute façon, moins il y aura de déchets, moins ça coûtera.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Oui, dans la continuité de ce que nous dit le Vice-président, moi je confirme qu'on manque cruellement de points-tri dans certains quartiers de Saint-Paul-lès-Dax. Si l'on veut accompagner les gestes, si on veut accompagner le tri de nos concitoyens, pas les laisser de trouver des containers qui sont pleins, il faut qu'on puisse accélérer le déploiement de nos points-tri.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : En complément de ce que disait Hervé, je suis d'accord sur les grandes orientations à moyen, à long terme. Après, notre collectivité a des moyens pour faire ce sur quoi elle peut influencer. Alors effectivement avec le SITCOM, la mise en place de nouveaux flux de tri à priori est vertueuse. L'incitation, tout le travail qu'on fait, notamment avec les ambassadeurs du tri dans les écoles, parce les jeunes générations qui arrivent sont beaucoup plus sensibilisés, et elles sensibilisent aussi leurs parents, je suis en mesure d'en témoigner.

Cela dit, nous, notre champ d'action est quand même limité par rapport aux grandes orientations que tu citais. On me disait encore récemment que dans l'agroalimentaire, il y a des emballages qui sont mis sur le marché dont on ne connaît pas encore la manière de les recycler. Ça ce sont quand même des choses à l'heure actuelle qui sont aberrantes, intolérables et pour lesquelles nous, ici, à notre niveau, on a du mal à lutter. Il y a la pédagogie, il y a tout ce qu'on met en œuvre et il y a les points-tri parce qu'effectivement, pour que les gens trient il faut que ce soit pratique pour eux.

Donc il y a un plan qui est à l'œuvre. Sur ce plan-là, qui nécessite des efforts d'investissements importants, à côté de l'augmentation de la contribution que nous devons apporter au SITCOM, énorme, qui va être à l'œuvre durant les années qui viennent, nous avons aussi la nécessité d'investir nous, sur place, sur les déchetteries, celle de Narrosse sur ces points-tri. C'est pour ça d'ailleurs que nous avons acté ensemble

l'augmentation de la TEOM. Cela servira à assumer ce qu'on nous demande et à pouvoir mieux équiper notre territoire. J'en profite pour dire que de ce point de vue-là, on a de très mauvaises surprises qui arrivent, puisque là aussi, les coûts d'investissement sont en train d'exploser sur ces points- tri, sur tous les dispositifs et qu'on a chiffré à 1,2M€ supplémentaires l'investissement que nous allons devoir payer pour mettre en œuvre le plan qui a été validé par la commission d'environnement élargie aux maires.

Ça veut dire que là aussi, l'histoire n'est pas finie, que nous allons être amenés à en reparler régulièrement parce que même si pour tout ce qu'on a dit, il est important d'investir de manière supplémentaire, l'investissement est fortement mis en difficulté par les augmentations de matières premières auxquelles nous sommes confrontés. Je casse un peu l'ambiance mais je suis d'accord sur le fond et sur la difficulté du coup que nous aurons à mettre en œuvre tout ça. Mais il faut garder cet objectif.

Il est proposé au Conseil, DE PRENDRE ACTE du rapport, **D'INDIQUER** que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil PREND ACTE du rapport annuel 2021.

**OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE : ORGANISATION DE L'ÉVENEMENT « RANDO GOURMANDE »
LE DIMANCHE 3 JUILLET 2022 A DAX**

Madame Véronique AUDOUY, Conseillère déléguée : depuis 2016, le Grand Dax organise chaque année une randonnée gourmande en septembre lors de la semaine européenne de la mobilité. L'objectif est de permettre au grand public de réaliser un circuit à vélo ou à pied et de découvrir des produits locaux proposés par des producteurs.

Cette année, il est proposé de renforcer cet évènement, pour développer l'attractivité du territoire et promouvoir la consommation locale auprès du grand public, conformément au projet de territoire et au Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 du Grand Dax.

Cette « Rando Gourmande », nouvelle version, est prévue le dimanche 3 juillet 2022 à Dax.

Elle proposera aux habitants comme aux touristes, de participer à une balade d'environ 2 heures, et 6 km, au sein du Bois de Boulogne, ponctuée de 5 haltes où l'on déguste, à chaque fois, plusieurs spécialités culinaires locales. 9 producteurs différents sont prévus, permettant aux participants de consommer l'équivalent d'un repas complet avec 100% de producteurs landais (dont 5 situés au sein même du Grand Dax).

Cet évènement devient payant, avec réservation obligatoire sur un créneau horaire précis. Cela permet de commander au plus juste les quantités de nourriture auprès des producteurs et d'étaler l'afflux des participants sur les stands. Ainsi, 16 créneaux horaires seront ouverts à la réservation, entre 11h et 13h30. Les inscriptions seront limitées à une trentaine de participants par créneau horaire, l'objectif étant d'atteindre les 500 participants. Le prix est fixé à 10€ par adulte, 5€ pour les moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 3 ans.

La Chambre d'Agriculture des Landes est partenaire de cet évènement, permettant de contractualiser avec 6 producteurs faisant partie du réseau « Bienvenue à la ferme ». Les 3 autres producteurs contractualiseront en direct avec le Grand Dax.

Concernant la billetterie pour cet évènement, une convention est à établir avec l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax afin de lui confier la vente des billets via l'outil informatique « Simple Clic ». La totalité des recettes sera ensuite reversée au Grand Dax.

Les dépenses liées à cet évènement sont estimées à 15 492 € TTC pour une fréquentation de 500 personnes, dont 11 300 € TTC pour les prestations des producteurs. Les recettes, toujours pour une fréquentation de 500 personnes, sont estimées à 4 250 €.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : une opération qui existait déjà, elle garde le même nom mais elle prend une ampleur considérable et qui, comme on a eu l'occasion de le dire, a lieu à Dax cette année pour des raisons d'organisation mais qui a vocation, si elle rencontre du succès, ce dont je ne doute pas vue la qualité des produits qui seront dégustés, des produits locaux car c'est important d'aider les gens à se diriger

vers la consommation de produits fabriqués sur le territoire, à être organisée dans différentes communes. Le but étant de faire aussi découvrir tout ce que recèle notre territoire.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'organisation de la Rando Gourmande 2022 telle que décrite ci-dessus, et notamment ses tarifs, **D'APPROUVER** la convention avec l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax concernant la billetterie de la Rando Gourmande, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax concernant la billetterie de la Rando Gourmande.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

POINT 3 : TRANSPORTS ET MOBILITES DOUCES

OBJET : TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SPL TRANS-LANDES

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : Nous parlons de rando gourmande, mais nous avons un menu copieux concernant les transports et les mobilités douces. Nous allons commencer par une entrée légère car c'est l'approbation de ces nouveaux statuts.

L'entrée de Mont-de-Marsan Agglo dans le capital de la SPL Trans-Landes nécessite de mettre à jour les statuts de la SPL, notamment l'article 14 : « composition du Conseil d'administration ».

Extrait de l'article 14 – Composition du Conseil d'administration :

Au regard de la composition du capital de la Société, les actionnaires bénéficient au Conseil d'Administration d'une représentation s'établissant comme suit :

- ✓ le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs,
- ✓ les mandats d'administrateurs se répartissent ainsi :
 - 9 postes d'administrateurs pour la Région,
 - 5 postes d'administrateurs pour la CAGD [Communauté d'Agglomération du Grand Dax],
 - 2 postes d'administrateurs pour MACS [Maremne Adour Côte Sud],
 - 1 poste d'administrateur pour Biscarrosse,
 - 1 poste pour les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui se réunissent en Assemblée Spéciale.

Sont représentées au sein de l'Assemblée Spéciale, et disposent d'un délégué chacun au sein de cette assemblée :

- la CCCHL [Communauté de Communes Cœur Haute Lande],
- la CCCLN [Communauté de Communes Côte Landes Nature],
- le SMPBA [Syndicat des Mobilités Pays basque - Adour],
- la Commune de Morcenx La Nouvelle,
- la Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan Agglomération.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Y-a-t-il des questions ?

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER les nouveaux statuts de la SPL Trans-Landes

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES – REFONTE DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET INTEGRATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président :

Oui, le plat de résistance est relativement costaud avec la refonte de ce réseau. On en a déjà parlé à plusieurs reprises ici et en commission. Pourquoi, une évolution forte de ce réseau ? Pour deux raisons en particulier, tout d'abord l'intégration du transport scolaire à la rentrée 2022, que la région exerçait auparavant, et désormais, ce sera la Communauté d'Agglomération du Grand Dax qui va l'exercer.

Et puis là aussi, nous en avons parlé, la fin du contrat avec TransLandes, que nous avons repoussé au maximum, et qui cette fois-ci, arrive à échéance le 28 mai.

Donc c'était l'opportunité de se réinterroger par rapport à ce transport, de pouvoir bénéficier aussi de l'intégration de ce transport scolaire, de l'optimiser, d'apporter de nouveaux services à nos concitoyens.

Il va m'être difficile de résumer en quelques minutes 15 mois de travaux auxquels ont participé les élus, la commission Transport en particulier, un comité de pilotage, bien évidemment nos services, et je salue Lucas MABLE qui vient de partir à la retraite, la société TransLandes, et un groupement d'assistant maîtrise d'ouvrage qui a été mandaté par la SPL TransLandes, spécialiste du sujet. Nous avons décortiqué les chiffres, les fréquentations, et dans cette logique d'optimisation, un chiffre nous a particulièrement marqué, c'est que 43% de nos arrêts ne bénéficiaient que de 5 montées par jour.

Ce qui nous a fait beaucoup cogiter et donc proposer de faire évoluer l'ensemble du réseau à iso-budget. Ça, c'était une donnée forte. Aujourd'hui, le budget intégrant le transport scolaire s'établit à 5,5M€. Nous allons nous efforcer de le tenir ; on l'a vu, la Chambre Régionale a souligné la bonne tenue de ces budgets. Nous allons essayer de rester dans la même veine.

Demain, c'est à dire à partir de septembre, le réseau sera structuré autour de 5 composantes.

1^{ère} composante, COURALIN, que chacun connaît avec 6 lignes régulières un réseau optimisé avec plus de fréquences, plus de rotations, de nouvelles dessertes, des modifications de parcours. Il a été ciselé pour faire en sorte que nous n'ayons pas de redondance entre différentes lignes, que nous puissions optimiser ces trajets. Les cas particuliers, je pense notamment à Narrosse, à Saugnac, à Saint-Paul-lès-Dax ont été regardés dans le détail avec nos services. Deux cas restent en suspens et doivent faire l'objet d'un approfondissement technique au sujet d'un prolongement vers Rivière et d'une modification vers Saugnac, c'est en cours d'instruction. Et donc je le disais, demain, plus de rotations, plus de fréquences et 6 lignes qui seront opérationnelles à travers le réseau Couralin qui est plutôt bien connu de nos usagers, de nos concitoyens.

La 2^{ème} composante, c'est le Vitenville. 3 lignes de Vitenville qui gardent en fait les mêmes trajets, une seule modification, c'est la suppression de la ligne de La Pince le jeudi matin pour le trajet. Pourquoi ? Parce qu'en fait, la ligne régulière passera à la même fréquence au même endroit, et donc nos concitoyens pourront emprunter cette ligne là à la place du Vitenville, on aura une petite interruption également d'une rotation le matin et l'après-midi. On en informera là aussi les usagers.

3^{ème} composante, et là c'est une nouveauté qui va s'appeler « Couralin + », ce sont des lignes périphériques qui vont desservir l'ensemble des villes de l'Agglo qui ne sont pas desservies par le réseau régulier. Ces lignes-là bénéficieront de 3 allers-retours par jour et devront être déclenchées, comme c'était le cas auparavant avec le transport à la demande. Elles seront au nombre de 7 par une réutilisation justement de nos moyens scolaires et elles porteront le nom de Couralin +.

4^{ème} composante, le transport scolaire. Donc là, il n'y aura pas véritablement de changement pour nos élèves. Je rappelle que les inscriptions devront se faire désormais auprès de TransLandes ou de la CAGD qui réorientera bien évidemment, elles seront ouvertes courant juin. Il n'y aura pas de modification de la prise en charge par le Conseil Départemental qui confirme son engagement dans la gratuité du transport scolaire et pour les élèves qui habitent dans un rayon inférieur à 3 km, cette fois-ci, c'est la Communauté d'Agglo du Grand Dax, qui prendra en charge une gratuité du transport scolaire, donc ça, c'est une nouveauté, c'est à dire que demain, à partir du mois de septembre, le réseau sera gratuit pour l'ensemble des jeunes grands dacquois qui n'ont pas 18 ans, et avec un usage illimité de nos transports, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Enfin, un dernier mot, le transport à la demande laissera place au transport de substitution avec des pré-dessertes qui sont établies et là également, nous devons affiner dans l'été le règlement d'utilisation du transport de substitution, notamment pour prendre en compte les demandes des personnes en situation de handicap.

Un dernier mot, on en a parlé tout à l'heure : la Féria de Dax aura lieu cette année, donc ce sera le retour des navettes de la féria.

Voilà pour l'évolution de ce transport en commun, de son réseau.

Alors bien évidemment, il va falloir que chacun prenne ses marques, donc nous allons y travailler entre le mois de juin et le mois de septembre Pour expliciter ces éléments-là aux habitants des 20 communes pour qu'ils puissent prendre leurs repères. Bien expliquer également le fonctionnement du COURALIN+ et pouvoir répondre également au mieux aux demandes du transport scolaire. Mais là, nous avons tous un travail de communication à réaliser dans l'ensemble de nos 20 communes.

Un mot sur la tarification, on le disait, pas de changement si ce n'est deux points en particulier, la gratuité pour les jeunes du Grand Dax de moins de 18 ans et pour équilibrer nos recettes, une augmentation des tarifs pour les navettes de la Féria.

Un budget transport qui selon nos projections sera bien à l'équilibre à la fin de l'année.

Voilà pour l'essentiel, alors bien évidemment, je vais lire ce qui est demandé ce soir. Ce qui nous est demandé d'approuver.

La volonté du Grand Dax a été de refondre le réseau de transport en commun à budget constant.

Il est, en conséquence, prévu de conclure avec la SPL Trans-Landes un nouveau COSP dont le coût annuel pour les transports urbain, scolaire et de la féria, sera d'un montant maximum de 5,5 millions d'euros hors taxes, ce qui correspond au montant du COSP actuel, augmenté des coûts du transport des férias et du transport scolaire.

Le réseau de transport en commun sera composé comme suit :

- « Couralin » un réseau urbain, c'est-à-dire des lignes régulières fonctionnant toute l'année (hors férias) dont une ligne fonctionnant le dimanche et les jours fériés,
- « Vitenville » des circuits de navettes centre-ville,
- « Couralin + » un réseau de lignes périphériques virtuelles, pour relier toutes les communes du Grand Dax au réseau urbain. Ces lignes auront des arrêts et des horaires définis, et la course sera déclenchée par l'utilisateur,
- un transport de substitution pour les personnes à mobilité réduite, fonctionnant de porte à porte ou de porte à point,
- des navettes férias,
- des lignes de transport scolaire,
- du transport occasionnel.

La gamme tarifaire à compter du 1^{er} septembre sera la suivante :

Transport urbain Couralin et Couralin +, transport de substitution

Ticket à l'unité	1 €
10 voyages	6 €
Mensuel (de 28 à 60 ans)	12,50 €
Annuel (de 28 à 60 ans)	130 €
Jeune du Grand Dax - de 18 ans	Gratuit
Jeune - 28 ans mensuel	3 €
Jeune - 28 ans annuel	30 €
Enfant - de 6 ans	Gratuit
Sénior mensuel 60 ans et +	4 €
Sénior annuel 60 ans et +	40 €

Minima sociaux mensuel	3 €
Minima sociaux annuel	30 €
Accompagnants PMR	Gratuit
WE jours fériés	Gratuit
Création carte	Gratuit
Duplicata	10 €

Vitenville : gratuit

Transport scolaire (ligne dédiée)

Abonnement	90 €
Création carte	Gratuit
Duplicata	10 €
Duplicata	10 €

Transport des férias (à compter du 1^{er} août 2022)

Jeune – 16 ans	Gratuit
Ticket journée	5 €
Pass férias	15 €

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le nouveau réseau qui sera mis en service au 1^{er} septembre 2022, **D'APPROUVER** la nouvelle gamme tarifaire en vigueur pour les déplacements à compter du 1^{er} septembre 2022, ainsi que les tarifs des transports férias à compter du 1^{er} août 2022, **D'APPROUVER** le règlement du transport scolaire.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Gérard LE BAIL, et Thierry BOURDILLAS.

Monsieur Gérard LE BAIL, conseiller communautaire : Merci, oui, moi je suis vraiment heureux et satisfait de voir tout le travail qui a été fait par cette commission pour améliorer de manière conséquente le transport du Couralin mais surtout le fait que la gratuité pour les enfants, enfin les jeunes de moins de 18 ans soit permise, je trouve ça vraiment formidable pour l'ensemble de nos jeunes du Grand Dax, voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Vice-président.

Monsieur Thierry BOURDILLAS, conseiller communautaire : oui, lors de-je sais plus si c'est lors d'un conseil des Maires ou d'une commission-, j'avais demandé ce qu'il advenait de la ligne qui amène nos lycéens à Borda, qui concerne Candresse et Yzosse. On m'a répondu que cela dépendait toujours de la région. L'inscription se fera où ? les arrêts se feront où ? la gratuité est-elle maintenue ? On devait nous envoyer ce complément de ligne, je n'ai pas de réponse donc je repose la question. Et est ce qu'elle sera incluse dans les nombreux flyers et communication que nous recevrons ?

2^{ème} point, je tiens suite à mon intervention au conseil des Maires à vous remercier d'avoir rajouté que l'inscription était possible dans le RPI à moins de 3 km, si je ne me trompe pas, tu viens de dire que c'était vrai pour tous les transports scolaires, ce n'est pas ce qu'il y a dans le règlement intérieur. Puisque dans le règlement intérieur, c'est bien précisé que c'est que pour le RPI, donc soit j'ai mal compris, soit j'ai mal lu.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-Président : Alors la règle qu'on on vote ici avec nos tarifs, c'est la gratuité pour tous les grands dacquois qui n'ont pas 18 ans. Alors effectivement, depuis notre dernière commission, les éléments ont été pris en compte, mais Yzosse est bien intégré au parcours du ramassage scolaire, ce sera le cas, ils bénéficieront également de la gratuité, comme les autres. Les services ont bien pris en compte la requête.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ?

Alors je sais que ça fait un peu école des fans, mais après 15 mois de travaux, ça n'a pas toujours été évident, vraiment merci à tous les élus et à tous nos partenaires qui ont contribué à ce schéma-là, qu'il convient désormais de tester puisque bien évidemment, à l'usage on se rendra compte qu'il y a des imperfections, et il conviendra de l'améliorer.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : oui, tout à fait, comme sur tous les sujets, un travail important des commissions validé ensuite en conférence des Maires et la Commission élargie.

C'est un bon fonctionnement, effectivement. Gérard, la gratuité pour les moins de 18 ans, c'était une option à prendre parce que sinon, on avait un décalage en fonction de certains jeunes, qui monteraient dans le bus et qui paieraient et d'autres pas. C'est un choix qu'on a fait, qui est compensé pour que ce budget reste équilibré, par d'autres postes. Il faut que ce budget reste équilibré avec les derniers échanges que nous avons avec TransLandes, une volonté réitérée, de garder une enveloppe constante sur ces sujets-là, parce que là aussi, vous n'êtes pas sans savoir que le coût de l'énergie risque d'amener notre prestataire à nous réinterroger sur ce sujet.

Et puis, puisqu'on citait Lucas MABLE qui effectivement nous a quitté pour aller vivre une retraite bien méritée, je crois qu'on ne peut pas non plus, ne pas associer Julie PISSETTAZ qui a énormément travaillé avec tout le monde sur ces sujets-là.

Monsieur Julien BAZUS, Vice-Président : Et Mayalen NOUGUÉ.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES : DONS DE VELOS CYCLENVILLE A DES COMMUNES DU GRAND DAX ET A L'ASSOCIATION « SOLUTIONS MOBILITE ».

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : nous allons finir avec une gourmandise pour dessert, le service de prêt gratuit de vélos CYCLENVILLE a pris fin au 31/12/2021. La Communauté d'agglomération se retrouve ainsi propriétaire de 88 vélos inutilisés. Ceux-ci sont mis en service depuis 2015 mais sont toujours opérationnels et peuvent servir à des fins utiles.

30 vélos vont être vendus par le Grand Dax à des anciennes stations Cyclenville qui en avaient fait la demande, pour une somme totale de 1 500 €.

Par courriel en date du 1^{er} mars 2022, les 20 communes de l'agglomération ont été sollicitées afin de savoir si elles souhaitaient récupérer des vélos, gratuitement, notamment pour mettre à disposition de leurs agents, ou de leurs habitants, pour leurs déplacements.

14 communes ont ainsi souhaité récupérer à titre gratuit un total de 53 vélos, répartis comme suit :

Commune	Nombre de vélos souhaités
Angoumé	1
Candresse	2
Dax	10
Gourbera	3
Herm	1
Heugas	2
Mées	5
Oeyreluy	10
Rivière-Saas-et-Gourby	3
Saint-Paul-lès-Dax	5
Saint-Vincent-de-Paul	2
Saunac-et-Cambran	5
Tercis-les-Bains	2
Téthieu	2

Par ailleurs, l'association « Solutions Mobilité », dédiée à la mobilité des publics en insertion sociale et professionnelle, basée sur Dax et le sud des Landes, est également intéressée pour récupérer gratuitement les 5 vélos restants. Ceux-ci seront utilisés pour mettre à disposition de leur public bénéficiaire.

La réalisation du don, transfère aux bénéficiaires les droits et obligations du propriétaire. Les vélos sont donnés en l'état et les nouveaux propriétaires auront à leur charge l'entretien, ainsi que les éventuelles réparations de remise en état.

Les vélos seront à retirer au Centre Technique Communautaire, 862 rue Bernard Palissy 40990 Saint-Paul-lès-Dax, à partir du 23 Mai 2022.

Il est proposé au Conseil, D'AUTORISER Monsieur le Président à faire un don de 58 vélos répartis de la manière suivante :

- Un vélo à la commune d'Angoumé
- Deux vélos à la commune de Candresse
- Dix vélos à la commune de Dax
- Trois vélos à la commune de Gourbera
- Un vélo à la commune de Herm
- Deux vélos à la commune de Heugas
- Cinq vélos à la commune de Méés
- Dix vélos à la commune de Oeyreluy
- Trois vélos à la commune de Rivière-Saas-et-Gourby
- Cinq vélos à la commune de Saint-Paul-lès-Dax
- Deux vélos à la commune de Saint-Vincent-de-Paul
- Cinq vélos à la commune de Saugnac-et-Cambran
- Deux vélos à la commune de Tercis-les-Bains
- Deux vélos à la commune de Téthieu
- Cinq vélos à l'association « Solutions Mobilité »

Monsieur Julien DUBOIS, Président : y-a-t-il des questions ? Serge POMAREZ et Christelle LALANNE

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : avant de les attribuer aux communes, je pense qu'ils ne sont pas tous en très bon état, est-ce qu'il ne serait pas possible de les faire passer par l'association « Mobilité », quitte à ce que chaque commune paie un peu les réparations ?

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : je pense qu'il y a une confusion d'associations. L'association « solution mobilité » aide les personnes en difficulté à se rendre au travail, je pense qu'il s'agit de « Roue libre en Grand Dax » qui répare les vélos et en plus, apprend aux gens à les réparer. Si vous souhaitez, vous former, n'hésitez pas à aller voir « Roue libre ». Ils seront très heureux de vous accueillir et de vous former.

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : tu as raison, c'est « Roue libre ».

Monsieur Julien DUBOIS, Président : oui, Christelle LALANNE.

Madame Christelle LALANNE, Vice-présidente : c'est juste une question, même si c'est un don, est-ce que je dois participer au vote ? Je fais partie de « Solution mobilité »

Monsieur Julien DUBOIS, Président : oui, cela ne posera pas de problèmes.

Sachant que nous en avons vendu à des organismes privés qui accueilleraient les stations. Chaque commune pourra voir la remise en état nécessaire, car pour certain c'est tout à fait acceptable.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION SRDEII - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DE PROLONGATION DES DELAIS DE LA CONVENTION AVEC LE GRAND DAX

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président : le chef de filât en matière de développement économique est donné par l'Etat à la Région Nouvelle-Aquitaine qui définit un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII), dont les principes conduisent l'action publique sur toute la région, que l'absence ou interruption de convention entre le Grand Dax et la Région rendrait illégal l'exercice de la compétence développement économique (hors immobilier d'entreprise) et d'attribution des aides aux entreprises, considérant que la Région a informé le Grand Dax qu'un nouveau SRDEII va être approuvé par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine le 20 juin 2022, et ensuite par arrêté préfectoral d'approbation qui le rendra opposable à toutes les collectivités de la région. Qu'après ces étapes et d'ici fin 2022 la Région adoptera son règlement des aides aux entreprises, et que sur ces nouvelles bases la Région devra reconventionner avec tous les EPCI courant 2023, considérant que le terme de la convention actuelle est au 1^{er} juillet 2022, et qu'afin de s'adapter au calendrier précédemment évoqué du nouveau SRDEII il est nécessaire de prolonger la durée de la convention par avenant n°2 jusqu'au 31 décembre 2023, considérant les modifications ci-après qui seront portées dans l'avenant n° 2 présenté en annexe de cette délibération : **Article 4 : Durée de la convention : remplacement du texte actuel par** : « La présente convention prendra fin le 31 décembre 2023.

Chacune des parties peut demander la résiliation de la convention. La Communauté d'agglomération ne sera alors plus en capacité de mener des actions de développement économique ni d'attribuer des aides aux entreprises sur le fondement de L1511-2 et L1511-7 du CGCT. La Région ne pourra plus attribuer d'aides sur le fondement de L1511-3 du CGCT. »

Aucune autre disposition de la Convention n'est modifiée.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'avenant 2 à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine concernant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII), **D'AUTORISER** le Président du Grand Dax à signer l'avenant et tout document en lien avec ce dossier,

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : VENTE PARTIE PARCELLE CADASTREE SECTION AA N° 102, SITUEE A NARROSSE, APPARTENANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président : le groupe Korian, désireux de relocaliser sur le Grand Dax la clinique pédiatrique située sur la commune de Montfort-en-Chalosse, afin de se rapprocher des services et équipements proposés sur notre territoire. Le bâtiment comprendra notamment un pôle accueil /administratif, des hébergements médicalisés et non médicalisés (environ 44 chambres non médicalisées et 39 lits), et des locaux personnels et logistiques, sur environ 7 100 m² de surface de plancher, considérant que la réalisation de ce projet s'intègre pleinement dans la stratégie de développement économique et d'attractivité portée par la communauté d'agglomération du Grand Dax. Ce projet de clinique pédiatrique constitue la première installation d'une future zone d'activités qui permettra de regrouper des entreprises et autres activités dédiées à la santé ou à la « e santé », considérant que la parcelle susmentionnée est située dans une zone 1AUX destinée à l'accueil d'activités économiques figurant au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUI H), considérant que le foncier nécessaire à la réalisation de la clinique pédiatrique sera viabilisé, considérant la volonté de la communauté d'agglomération du Grand Dax de permettre l'implantation de la clinique du groupe Korian sur le territoire communautaire, il est

proposé de vendre une partie de la parcelle cadastrée section AA n°102 d'une superficie d'environ 26 635 m², au prix de 826 750,40 € HT, les frais d'acte et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Les études techniques n'étant pas suffisamment abouties à ce jour, ce prix ne comprend pas le traitement des eaux pluviales généré par ce projet ainsi que les coûts de raccordement à la fibre optique et aux réseaux télécom.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AA n°102 d'une contenance d'environ 26 635 m², située sur la commune de Narrosse, appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Dax, au groupe Korian ou toute personne physique ou morale s'y substituant avec l'accord du Grand Dax, au prix de **826 750,40 € hors taxes** (TVA sur marge estimée à 130 724,58 € en supplément) soit un prix de vente de 957 474,98 € TTC, les frais d'acte notarié et de bornage étant à la charge de l'acquéreur. **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Grand Dax à signer tous documents et actes notariés nécessaires à la vente d'une partie de la parcelle susmentionnée, **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Grand Dax à donner procuration à tout clerc ou collaborateur du cabinet notarial pour signer les actes notariés afin de finaliser la vente.

Je tenais à remercier le service DEVECO qui n'a jamais lâché l'affaire, sachant que la ville de Pessac s'était aussi positionnée. Merci encore au service DEVECO pour ce travail de longue haleine qui a permis d'installer cette clinique sur le Grand-Dax sachant que cela générera aussi des emplois, et un meilleur accueil pour les patients qui seront hospitalisés.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : je rejoins Grégory pour se satisfaire de cette très bonne nouvelle, de l'arrivée du groupe Korian sur notre territoire. Je le rejoins aussi sur les nombreux échanges qui ont eu lieu. Certains ont vu les prémices, d'autres les ont continués. Je peux vous dire que jusqu'au bout, toutes les collectivités, toutes les parties prenantes de ce dossier, toutes pour des raisons fondées, je suppose, n'étaient pas favorables à l'arrivée de cet établissement sur notre territoire. Préférant la garder sur d'autres territoires des Landes, au risque de voir quitter définitivement cette clinique de notre département puisque sur la Gironde le groupe Korian avait des offres. Il y avait une volonté de ce groupe de s'implanter là, il a fallu dénouer pas mal de sujets. C'est une grande satisfaction de voir l'aboutissement de ce projet.

Des questions ? M. LOUMÉ

Monsieur Yves LOUMÉ, conseiller communautaire : je crois que tout le monde va se satisfaire de l'arrivée de cette clinique. Juste une question, quid des salariés de Montbriat puisque si c'est un transfert d'activité et cela y ressemble, j'ose espérer que tout ceux qui en feront la demande seront transférés sur cette nouvelle structure.

Monsieur Gérard LE BAIL, conseiller communautaire : je suis évidemment très content d'avoir signé cette division parcellaire il y a longtemps, cela a abouti enfin, au bout de plusieurs années. C'est vrai que notre territoire est attractif et il y avait des arguments pour que cela reste sur le territoire et c'est très bien. Je suis vraiment très satisfait de la chose.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : on l'est tous. Il y avait des arguments mais il y avait des blocages à lever. Pour le personnel, bien évidemment, c'est un sujet important, mais la volonté c'est de garder le personnel parce qu'ils sont formés et qu'ils connaissent la structure. C'est l'intérêt de l'établissement de les conserver et il y aura une augmentation de la capacité d'emploi sur ce site.

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : pour continuer dans ce même registre, est-ce qu'on sait combien il y a d'emplois dans cette clinique ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Grégory RENDÉ va nous le dire

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président : de mémoire, il y a 40 emplois et cela va générer un total de 120 emplois

Monsieur Julien DUBOIS, Président : pas d'autres questions ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : SUBVENTION 2022 A LA MISSION LOCALE DES LANDES

Monsieur Philippe LAFFITTE, Conseiller délégué : Bonsoir à toutes et à tous. La Communauté d'Agglomération ayant la compétence en matière de développement économique est membre de la mission locale des Landes. Constituées en réseau national, les Missions Locales remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes partagée par l'Etat, les Régions et les autres collectivités locales. Elles jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre l'exclusion auprès des jeunes.

La Mission Locale des Landes s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en démarche d'insertion professionnelle et sociale sur le Département des Landes. Elle les aide à résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées dans leur parcours d'insertion en assurant une fonction d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle leur apporte un appui dans la recherche et le maintien en emploi, ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, aux droits, au logement, à la mobilité et à la santé.

Elle est dotée de 35 points d'accueil de proximité. L'antenne de Dax pilote l'ensemble des dispositifs sur le bassin d'emploi de Dax. La Communauté d'agglomération du Grand Dax est membre du conseil d'administration de la Mission Locale des Landes.

La Mission locale participe activement à la Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences, pilotée par le Grand Dax depuis 2015.

Elle anime l'*Espace Régional d'Information de Proximité* (ERIP) Sud Landes site de Dax, dans ses locaux situés au quartier du Sablar à Dax. L'ERIP est un lieu de premier accueil, ouvert à tous les publics (scolaires, salariés, demandeurs d'emploi, nouveaux arrivants), proposant des ressources et des informations sur toutes les questions liées à la vie professionnelle (emploi, métier et formation).

Le Grand Dax est membre du comité de pilotage et participe à l'organisation des événements proposés sur le territoire. Le service développement économique du Grand Dax anime notamment des ateliers sur le thème « *La découverte de l'économie du territoire et visite du laboratoire de fabrication numérique de Pulseo* » et reçoit à ce titre, en moyenne, 120 jeunes chaque année.

La Mission locale est également présente auprès des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville à Dax où elle organise régulièrement des permanences.

En 2021, la Mission locale des Landes a accompagné près de 930 jeunes dont 380 reçus pour la première fois.

Plus de 56% de ces jeunes vivent sur la commune de Dax et 18% des dacquois résident dans l'un des trois quartiers prioritaires « Politique de la Ville ».

Plus de 59 % d'entre eux détiennent un niveau de formation inférieur au Bac.

Les jeunes rencontrent des freins importants à la mobilité géographique (seuls 24% des jeunes disposent d'un véhicule) et des difficultés à se loger (66% sont hébergés chez leurs parents et seuls 25% ont un logement autonome). La Mission Locale les accompagne au quotidien en leur proposant :

En complément, par le biais de l'ERIP, de nombreuses actions collectives autour de la mise en valeur des métiers et des filières recruteuses du territoire, ont été organisées, à destination du Grand public comme dernièrement sur la filière du transport pourvoyeuse de postes sur le Grand Dax.

En 2022, la Mission locale des Landes souhaite poursuivre l'accompagnement global des jeunes en démarche d'insertion professionnelle dans une approche personnalisée. Elle mobilisera tout particulièrement les dispositions du plan « *1 jeune 1 solution* », l'obligation de formation des 16/18 ans et la mise en œuvre du nouveau Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ).

La Mission locale des Landes sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une subvention à hauteur 49 105.60 euros pour 2022. Celle-ci est calculée sur la base d'un montant variable de 0.80 euros par habitant (55 657 habitants - source INSEE populations légales 2022) et d'un montant fixe de 4 580 euros pour les collectivités de plus de 30 000 habitants.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le projet de convention de la Mission locale des Landes, **DE DECIDER** d'accorder une subvention de fonctionnement de 49 105,60 € au profit de la Mission Locale des Landes pour l'année 2022, **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal DECO 2022 article 6574, **D'AUTORISER** Monsieur le Vice-président en charge du Développement économique à signer la convention ci-jointe et à verser la subvention afférente, que cette délibération sera notifiée à la Mission Locale des Landes,

En tant que membres de la Mission locale des Landes, Messieurs Julien DUBOIS et Philippe LAFFITTE ne participent pas aux débats ni au vote.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité des votants

POINT 5 : FINANCES

OBJET : FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Monsieur Julien DUBOIS, Président : nous allons passer aux délibérations ayant trait aux finances et j'en profite pour saluer Mme SAHORES, notre trésorière, tout là-haut, et qui a pris de la hauteur pour analyser ces comptes. Nous allons commencer par l'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 de l'ensemble des budgets.

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-président expose que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Receveur de la trésorerie de Dax Agglomération pour l'année 2021 pour les budgets suivants :

- Le budget principal
- Le budget annexe pépinière d'entreprises
- Le budget annexe hôtel d'entreprises
- Le budget annexe ZAE du village d'entreprises
- Le budget annexe ZAE du village d'entreprises 2
- Le budget annexe ZAE de Narrosse
- Le budget annexe ZAE de Narrosse 2
- Le budget annexe ZAC de la Gare
- Le budget annexe ZAE de Saint-Vincent-de-Paul
- Le budget annexe ZAE de Bénesse-lès-Dax
- Le budget annexe ZAE de Théthieu
- Le budget annexe transports de personnes
- Le budget annexe centre aquatique communautaire
- Le budget annexe eau potable
- Le budget annexe assainissement
- Le budget annexe eaux pluviales
- Le budget annexe eau potable Narrosse
- Le budget annexe assainissement Narrosse2

Les comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur de la trésorerie de Dax Agglomération pour l'exercice 2021 sont concordants avec les Comptes Administratifs de l'année 2021 retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Les états des résultats du budget principal et des budgets annexes des comptes de gestion sont annexés.

Il est proposé au Conseil, D'ADOPTER les comptes de gestion de l'ensemble des budgets de Madame le Receveur de la trésorerie de Dax Agglomération pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2021.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : FINANCES – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2021 DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Nous allons maintenant passer au vote des comptes administratifs de l'exercice 2021 de l'ensemble des budgets et je vous propose, puisque nous devons le faire, de laisser la Présidence de la séance pendant cette délibération et uniquement pendant cette délibération au 1^{er} vice-président Hervé DARRIGADE, je sortirai au moment du vote, et je ne prendrai pas part au débat, comme la réglementation l'impose. Hikmat CHAHINE.

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président :

Les résultats comptables du budget principal

Recettes de fonctionnement : 43 097 924,95 €

Dépenses de fonctionnement : 41 958 795,31 €

Résultat de fonctionnement : 1 139 129,64 €

Résultats antérieurs reportés : 1 469 412,34 €

Résultat de clôture 2021 : 2 608 541,98 €

Recettes d'investissement : 10 725 155,71 €

Dépenses d'investissement : 10 719 318,02 €

Résultat d'investissement : 5 837,69 €

Résultats antérieurs reportés : -2 564 072,72 €

Solde des restes à réaliser : 1 375 906,90 €

Besoin de financement 2021 : -1 182 328,13 €

Résultat global après affectation : 1 426 213,85 €

Des **dépenses réelles de fonctionnement** en forte hausse de +4,2% (+1,5M€) en raison de la création de deux budgets annexes nécessitant le versement d'une subvention d'équilibre : le budget annexe du centre aquatique (+912K€) et le budget annexe eaux pluviales (+217K€). Hors ces dépenses transférées, les dépenses ont progressé de 0,9% (+390K€).

Outre le coût de ces nouvelles compétences, la hausse des dépenses concerne :

- **Les charges courantes** en forte hausse de 8,9% (+271K€) principalement en raison de la reprise des missions de suivi et d'accompagnement des actions en faveur de l'habitat telles que l'OPAH, le PIG, la plateforme habitat(+237K€)
- Une forte hausse des **participations versées** (hors budgets transférés) de 4,2% (+390K€) en raison de la hausse de la subvention versée au SITCOM (+225K€) et le soutien renforcé à l'enseignement supérieur (+118K€).
- Une hausse sensible du **versement de taxe de séjour** à l'OITT et au Département (+300K€) en lien avec la reprise de l'activité thermique et du **FPIC** (+86K€) suite à l'évolution des critères de répartition.

Certaines dépenses connaissent une baisse :

- Les **charges de personnel** :-0,4% (-50K€) en lien avec le transfert du personnel du centre aquatique (-273K€) et des eaux pluviales (-66K€) vers les budgets annexes dédiés. Hors ce transfert, l'évolution de la masse salariale est de 2,1% (disparition impact COVID2020).
- La **subvention exceptionnelle** à l'OITT : 90K€ soit-410K€ par rapport à 2020
- Les **charges financières** : 29K€

Les recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement** connaissent une hausse de 4,7 % (1,9 M€), hors résultats antérieurs, due à :

Une reprise des recettes **de l'activité des services** + 326 K€ avec la hausse du produit de la redevance spéciale déchets (+98 K€) et de la refacturation de charges à la régie des eaux (+252 K€)

Une hausse du **produit des impôts directs** (+1518 K€) en lien avec la mise en place de la taxe GEMAPI (+1501 K€) ; la hausse des bases fiscales a permis de compenser la baisse de certaines recettes en lien avec la crise (CVAE -127 K€, TASCOM -195 K€) ou suite à l'évolution des critères d'attribution (FPIC - 295 K€)

Une hausse du produit de la **taxe de séjour** (+293 K€) conséquence de la reprise de l'activité thermique

Une légère baisse de la **Dotation Globale de Fonctionnement** versée par l'État (-73 K€)

Une progression des **subventions** de la CAF (contrat enfance jeunesse) et de l'Etat

Un autofinancement en progression

L'autofinancement brut dégagé en 2021 **progressé de 395 K€** à 4 982 K€ contre 4 588 K€ en 2020

Ce montant d'autofinancement permet :

- de couvrir le remboursement en capital de la dette (2,7 M€)
- de dégager une **épargne nette positive de 2,3 millions d'euros (2,2 M€ en 2020)** permettant d'auto-financer une partie des dépenses d'équipement de l'exercice
- de **diminuer le ratio de capacité de désendettement à 8,4 ans** contre 8,9 ans en 2020

Les dépenses d'investissements :

Les dépenses d'équipement du budget principal s'élèvent en 2021 à **7 464 918 €** (-6,6 M€) avec notamment :

- Voirie : 3,2 M€
- Centre aquatique communautaire : 1,4 M€
- Ordures ménagères : 0,7 M€
- Logement : 0,5 M€
- Développement durable : 0,2 M€
- Aides aux entreprises : 0,3 M€
- GEMAPI : 0,5 M€
- Fonds de concours aux communes rurales : 0,1 M€

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées en 2021

➤ de ressources propres pour 4,6 millions d'euros dont :

- FCTVA 0,8 M€
- Amortissements 3,8 millions d'euros

➤ de subventions pour 1,6 M€ (centre aquatique, déchets, voirie, GEMAPI)

➤ d'un emprunt de 4 millions d'euros (+ 2,7 M€ reportés en 2022) portant l'encours de dette du budget principal à 41,9 M€ contre 40,6 M€ en 2020

Les budgets annexes

Le Budget annexe transport de personnes

- Une hausse des dépenses de fonctionnement de 5% (+ 224 K€) en raison de la reprise de l'activité suite au COVID malgré la suppression des transports ferria pour la seconde année
- Des recettes de billettique (+66 K€) et un produit du versement transport (+371 K€) en hausse
- 253 K€ d'acquisition de terrains du PEM pour régulariser la situation de la gare routière et 15 K€ de travaux (quais de bus et signalétique)
- Pas de subvention d'équilibre du budget principal

Le Budget annexe Pépinière d'entreprises

- Des charges de fonctionnement en hausse de 76 K€ dont + 22 K€ de subvention au GIP
- Une subvention d'équilibre du budget principal stable (1 039 K€)

Les budgets annexes

Le Budget annexe Hôtel d'entreprises

- stabilité des dépenses de fonctionnement (+2 K€)
- Une subvention d'équilibre du budget principal de 16 K€ (-36 K€)

Le Budget annexe « ZAC » de la Gare

- Des charges de fonctionnement en diminution (-12 K€)
- cession de foncier à hauteur de 290 K€
- Un déficit restant à financer à hauteur de 2,4 millions d'euros et un encours de dette au 31/12/2021 de 1,5 M€

Les budgets des ZAE se caractérisent en 2021 par

- Des dépenses d'aménagement et d'entretien à hauteur de 77 K€ dont 41 K€ sur l'extension du village d'entreprises à Saint-Paul-lès- Dax
- Des cessions à hauteur de 239 K€ contre 95 K€ en 2020. Les cessions concernent Téthieu, Saint Vincent de Paul et le village d'entreprises 2
- Des déficits cumulés toujours importants : - 2,3 millions d'euros
- Des budgets à clôturer prochainement Saint Vincent de Paul, Narrosse, Bénesse lès Dax et surtout village d'entreprises à Saint Paul Lès Dax dont le déficit (- 0,4 M€) sera à reprendre au budget principal en 2023
- Des perspectives de cessions à venir (380 K€ au BP 2022)
- La nécessité de prévoir de nouveaux espaces à aménager pour permettre l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire

Le budget annexe du centre aquatique communautaire se caractérise en 2021 par :

- Une première année d'exécution du budget annexe centre aquatique perturbée par la crise sanitaire
- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 186 K€ dont 639 K€ de dépenses de personnel 309 K€ de fluides (eau, électricité) et 81 K€ de prestations de nettoyage
- Les recettes de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) s'élèvent à 273 K€ en raison d'un fonctionnement perturbé par les contraintes sanitaires
- La subvention d'équilibre du budget principal est finalement de 913 K€ pour 2021 (943 K€ prévus au BP 2021)

Les budgets de l'eau potable et de l'assainissement

- Un autofinancement brut de 616 K€ pour la régie d'eau potable (-302 K€ par rapport à 2020) et de 1,9 M€ pour la régie d'assainissement (1,9 M€ en 2020) sans évolution des tarifs, qui permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts (230 K€ pour l'assainissement et 7 K€ pour l'eau potable)
- Des dépenses d'équipement à hauteur de 847 K€ pour l'eau potable et 1,1 M€ pour l'assainissement, financés sans recours à l'emprunt
- Les budgets de la DSP de Narrosse présentent des comptes positifs (+35 K€ pour l'eau potable et +22 K€ pour l'assainissement)

Le budget des eaux pluviales

- Des dépenses de fonctionnement de 208 K€ (+75 K€) dont 124 K€ de charges de personnel et 94 K€ d'entretien/réparation des réseaux
- Les recettes de fonctionnement sont essentiellement assurées par la subvention du budget principal issue des attributions de compensation des communes (359 K€)
- Des travaux à hauteur de 849 K€ et poursuite de l'étude du schéma directeur (79 K€)
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 148 K€ (FCTVA et subventions)
- Un emprunt de 800 K€ a été par ailleurs contracté pour le financement des travaux et apparaît en restes à réaliser

Ce qu'il faut retenir des comptes administratifs 2021

Un autofinancement de 5 millions d'euros au budget principal en hausse de 0,4 M€

7,5 millions d'euros d'investissements avec notamment

- Voirie 3 2 M€
- Centre aquatique communautaire 1,4 M€
- Ordures ménagères 0,7 M€
- Logement 0,5 M€
- Développement durable 0,2 M€
- Aides aux entreprises 0,3 M€
- GEMAPI 0,5 M€
- Fonds de concours aux communes rurales 0,1 M€

Un recours à l'emprunt à hauteur de 4 millions d'euros (+2,7 M€ en restes à réaliser), un encours de dette en hausse (41,9 M€ fin 2021 contre 40,6 M€ fin 2020) mais une capacité de désendettement à 8,4 ans contre 8,9 ans en 2020

Synthèse des comptes administratifs 2021 en chiffres :

Population INSEE 2021	57 554
Budgets consolidés Dépenses	85 579 466,42
<i>dont fonctionnement</i>	59 330 762,10
<i>dont investissement</i>	26 248 704,32
Budgets consolidés Recettes	82 901 061,15
<i>dont fonctionnement</i>	64 928 316,86
<i>dont investissement</i>	17 972 744,29
Épargne brute consolidée	8 567 991,92
<i>budget principal</i>	4 982 275,30
Épargne nette consolidée	4 948 603,93
<i>budget principal</i>	2 302 233,82
Encours de dette consolidé au 31/12/2021 (hors emprunts relais)	52 185 973,63
<i>budget principal</i>	41 928 872,69
Capacité de désendettement consolidée au 31/12/2021	6,1 ans
<i>Budget principal</i>	8,4 ans

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-président : y-a-t-il des questions ?

Puisqu'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Au revoir, Julien !

Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-président : M. le Président, je ne vous conseille pas trop d'aller dehors car ils prévoient des orages, faites attention !

Monsieur Julien DUBOIS, Président, quitte la séance durant le vote des comptes administratifs

Il est proposé au Conseil, D'ADOPTER les comptes administratifs de l'exercice 2021 de l'ensemble des budgets.

Monsieur Hervé DARRIGADE, 1^{er} Vice - Président, met au vote budget par budget

Le conseil, à la majorité adopte les comptes administratifs de l'exercice 2021 de l'ensemble des budgets tels que détaillés ci-dessous

- Le budget principal

55 VOTANTS : 48 POUR ET 7 ABSTENTIONS

Se sont abstenus : Mesdames Gloria DORVAL, Axelle VERDIERE BARGAOU, Isabelle FAVEREAU, et Messieurs Serge POMAREZ, Yves LOUMÉ, Pierre STETIN, Alain BERGERAS

- Le budget annexe pépinière d'entreprises
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe hôtel d'entreprises
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAE du village d'entreprises
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAE du village d'entreprises 2
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAE de Narrosse
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAE de Narrosse 2
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAC de la Gare
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAE de Saint-Vincent-de-Paul
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAE de Bénesse-lès-Dax
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe ZAE de Téthieu
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe transports de personnes
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe centre aquatique communautaire
55 VOTANTS : 54 POUR ET 1 ABSTENTION
- S'est abstenu : Monsieur Jean-Marie ABADIE*
- Le budget annexe eau potable
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe assainissement
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe eaux pluviales
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe eau potable Narrosse
55 VOTANTS : 55 POUR
 - Le budget annexe assainissement Narrosse
55 VOTANTS : 55 POUR

On peut rappeler le Président, le vote est terminé.

Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : les comptes administratifs sont adoptés, je vous confirme que l'orage gronde et que le vent souffle.

OBJET : FINANCES – REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-Président : donc, après avoir validé les comptes administratifs, maintenant il faut qu'on équilibre les budgets. Il y a un tableau qui a été partagé.

Il est proposé au Conseil, DE CONSTATER les résultats de l'exercice 2021 de l'ensemble des budgets du Grand Dax, **DE DECIDER** de reprendre ces résultats 2021 et les affecter comme indiqué dans le tableau joint à la convocation.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote

Voté à l'unanimité

OBJET : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERÇUE PAR LES COMMUNES A LA CAGD SUR LES ZAE COMMUNAUTAIRES

Monsieur Hikmat CHAHINE, Vice-président : Donc c'est un sujet qu'on voulait aborder avec tout le monde et qu'on avait regardé au niveau de la Commission des finances à plusieurs reprises.

Celui-ci concerne le reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes de la CAGD, sur les zones d'activités économiques communautaires qui sont donc gérées, entretenues par l'Agglomération dacquoise. Après discussion, on vous propose que cette taxe soit reversée à l'Agglomération à hauteur 75%, et les 25% restants resteraient au niveau de la commune concernée. 4 communes sont concernées, Narrosse, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Téthieu, c'est là où sont les zones d'activités économiques. On en a discuté lors de la Commission, il s'agit de proposer aux communes concernées d'harmoniser le taux de taxe d'aménagement applicable aux ZAE communautaire à hauteur de 5% à compter de 2023.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Oui, Julien BAZUS

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : oui tout à fait, puisque cela a fait l'objet de très nombreux échanges dans les commissions en amont. Notamment la ville de Saint-Paul-lès-Dax n'était pas favorable à transférer la taxe d'aménagement avec des fonds qui sortaient du territoire et de l'autre côté le processus « action cœur de ville » qui permettait des fléchages et les accompagnements sur le territoire, qui était bloqué.

Or ces derniers jours, on avance, on avance avec la Communauté d'Agglo et on a bon espoir de trouver des solutions puisque maintenant la balle est dans le camp de l'État pour lever les points de blocages. Donc nous allons nous positionner favorablement par rapport à la taxe d'aménagement et le Conseil municipal accompagnera également l'évolution du dispositif.

Un mot sur le fond quand même parce que les travaux de la Conférence des Maires et de la Commission ont été très positifs dans l'équilibre, du moins, c'est notre sentiment vis-à-vis de cette taxe et le souhait d'harmoniser à un taux de 5% qui nous semble judicieux, dans le cadre d'une taxe comme celle-ci.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : d'autres questions ? il n'y en a pas

Je confirme effectivement : comme toujours la Communauté d'Agglomération accompagne ce qu'elle doit accompagner et je suis très heureux que sur ce sujet l'ensemble des communes ait pu acter que sur des zones d'activités économiques dont la charge du développement revient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, c'est bien les recettes générées à hauteur de 75% qui reviendront à l'Agglo et 25% aux communes pour éventuellement des équipements annexes, qu'elles seraient amenées à mettre en place suite au développement de ces zones d'activité. On est dans un processus qui permet le développement de notre territoire avec la capacité pour la Communauté d'Agglomération d'assumer ces charges-là.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le principe tel que précisé dans la présente délibération du reversement, par les communes membres concernées, de 75 % du produit de la part communale de la taxe

d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques précitées, à la communauté d'agglomération du Grand Dax, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par les communes concernées sur les zones d'activités économiques précitées ainsi que leurs éventuels avenants,

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote

Voté à l'unanimité

POINT 6 : TOURISME ET THERMALISME

OBJET : APPROBATION DES TARIFS 2023 DE LA TAXE DE SÉJOUR INTERCOMMUNALE

Madame la Martine DEDIEU, Vice-présidente :

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées sur le territoire du Grand Dax à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Le Département des Landes, par délibération en date du 11/01/1984, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour le compte du Département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Conformément à l'article 123 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, à compter de 2021, le conseil communautaire doit adopter les tarifs de la taxe de séjour avant le 1^{er} juillet de l'année pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office intercommunal de tourisme et du thermalisme du Grand Dax conformément à l'article L.2333-27 du CGCT ;

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER les modalités d'application et les tarifs de la taxe de séjour intercommunale sur son territoire et à compter du 1^{er} janvier 2023 tels que décrits aux articles suivants, l'ensemble des natures d'hébergements, définies à l'article R2333-44 du CGCT, proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
- Terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées précédemment.

DE PERCEVOIR la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, **DE FIXER** la date limite de dépôt de la déclaration et de reversement de la taxe de séjour au 15 du mois suivant :

- la fin de la période mensuelle de perception de la taxe de séjour pour les hôtels, les résidences de tourisme, les campings,
- la fin de la période trimestrielle pour les meublés de tourisme, chambres d'hôtes et auberges collectives.

Les plateformes intermédiaires de paiement qui collectent et reversent pour les logeurs non professionnels lorsqu'ils sont intermédiaires de paiement doivent reverser deux fois par an, au plus tard le 30 juin et le 31 décembre, **DE FIXER** les tarifs, applicables à partir du 1^{er} janvier 2023, selon le barème suivant :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Part CA GRAND DAX	Taxe additionnelle Départementale de 10 %	Taxe de séjour totale
Palaces	2,30 €	10%	2,53 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,30 €	10%	2,53 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	10%	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €	10%	1,32 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	10%	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,75 €	10%	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	10%	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €	10%	0,22 €

HÉBERGEMENTS	Part CA GRAND DAX	Taxe additionnelle Départementale de 10 %	Taxe de séjour totale
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 %	10%	5,50 %

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif de taxe de séjour le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. **DE FIXER** le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 €.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME ET DU THERMALISME EN CATEGORIE 1

Madame Martine DEDIEU, Vice-Présidente expose la nécessité de solliciter le renouvellement du classement en catégorie 1 de l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax.

Les offices de tourisme peuvent se faire classer, dans le cadre d'une démarche volontaire.

Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages : le classement en catégorie 1 permet d'accéder au classement en station de tourisme qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

Le dossier en annexe sera joint au courrier de saisine de Mme la Préfète des Landes par le Grand Dax.

Après instruction, le classement sera prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans au vu des éléments du dossier.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la demande de classement de l'OITT en catégorie 1, **D'AUTORISER** le Président à déposer le dossier auprès des services de la Préfecture

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

POINT 7 : LOGEMENT, HABITAT, GENS DU VOYAGE

OBJET : LOGEMENT ET HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR CLAIRSIENNE POUR L'OPERATION « LES JARDINS D'ALPHONSE » SITUEE SUR LA COMMUNE DE NARROSSE.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : il s'agit de répondre positivement à une demande de garantie d'emprunt de la part de Clairsienne pour un emprunt s'élevant à **2 345 001 €**.

Il s'agit d'une opération de construction neuve, « les Jardins d'Alphonse », achetée en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) au promoteur Nexity, située sur la commune de Narrosse, rue Alphonse Daudet.

Le programme de l'opération est le suivant :

Agréments DDTM 40	Obtenu le 19/10/2020				
Superficie de l'opération en m ²	2 242 m ²				
Surface habitable en m ²	1 423 m ²				
Maître d'ouvrage de l'opération	Nexity (VEFA)				
Niveau de performance énergétique	RT 2012				
Nombre de logements	22				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
		8	8	6	
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI		PLS
	14		8		

Le programme de l'opération compte un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux financés en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

Le Conseil Départemental accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant total emprunté.

La décision de financement et d'agrément a été délivrée au mois d'octobre 2020 par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes.

Cette demande est conforme au règlement d'intervention du Grand Dax en matière de garantie d'emprunt. Cette opération a fait l'objet d'une aide forfaitaire d'un montant de 30 000 € octroyée par le Conseil communautaire en date du 10 mars 2021. En contrepartie de cet appui financier, deux logements sont réservés dans cette résidence à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Considérant la décision du Conseil d'Administration de Clairsienne en date du 09 octobre 2020, considérant que la société Clairsienne est signataire de la « Convention de partenariat pour le développement du logement social dans le département des Landes », considérant la décision favorable de la Commission permanente du Conseil Départemental en date du 22 avril 2022 accordant sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour un montant total de **2 345 001 €** souscrit par Clairsienne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, considérant qu'en contrepartie de la garantie octroyée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax demande un droit de réservation de deux logements dans cette opération. Les modalités sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil, D'ACCORDER sa garantie à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **2 345 001 €** souscrit par Clairsienne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°128515 constitué de 5 lignes du prêt. La somme garantie s'élève par conséquent à : **1 772 500.5 €**, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération, une convention jointe en annexe définit les conditions d'exercice de la garantie d'emprunt du Grand Dax avec le bailleur, **D'AFFECTER** le prêt relatif au financement de l'opération « les Jardins d'Alphonse » de la façon suivante :

- PLAI d'un montant de 524 991€
- PLAI foncier de 228 328 €
- PLUS de 1 057 426 €
- PLUS foncier d'un montant de 424 256 €
- PHB 2.0 tranche 2020 de 110 000 €

Le montant de chaque ligne de prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra y avoir de fongibilité entre chaque ligne du prêt, **D'ACCORDER** la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par CLAIRSIENNE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à CLAIRSIENNE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **D'ENGAGER**, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de demande de garantie d'emprunts entre le Grand Dax et la société Clairsienne, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de réservation de logements entre le Grand Dax et Clairsienne

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci, y-a-t-il des questions ? oui, Gérard LE BAIL

Monsieur Gérard LE bail, conseiller communautaire : je suis très content que ce soit mis au vote puisque ces 22 logements vont faire partie d'un quota de 136 supplémentaires qui arrivent sur Narrosse, pour les 2 dernières années et qui vont permettre à la commune de Narrosse d'avoir, au terme de ces constructions, 16,5 à 17% de logements sociaux par rapport à l'ensemble des logements Narrossais, ce qui nous permet d'être en bonne position par rapport à la loi SRU qui arrivera incessamment pour nous, puisqu'on arrive à plus de 3500 habitants.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : j'ai l'impression que Monsieur le Maire de Narrosse passe une bonne soirée, et nous sommes ravis. Il n'y a pas d'autre question ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

POINT 8 : VOIRIE ET PROPETE

OBJET : VOIRIE – PARTENARIAT PUBLIC-PUBLIC POUR L'ÉCHANGE DE MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS DANS LE DOMAINE DE LA PROPETE URBAINE DANS LE CADRE DES FETES DE DAX.

Monsieur Christian CARRERE, Vice-président : depuis plusieurs années, le Grand Dax a établi des partenariats dans le domaine de la propreté urbaine par la mise en place de conventions afin d'assurer la bonne mise en œuvre d'une mission de service public commune.

Pour les férias 2022, le Grand Dax souhaite renouveler ces coopérations. Il a donc été établi 2 types de conventions :

Une convention pour l'échange de moyens techniques et humains qui est conclue avec les communes de Bayonne, Peyrehorade, Saint-Sever, Mont-de-Marsan pour le prêt notamment de laveuses, balayeuse avec chauffeurs et des souffleurs.

Puis une convention ciblée uniquement sur l'échange de moyens techniques avec les communes de Saint-Vincent-de-Tyrosse et Aire-sur-l'Adour pour le prêt de souffleurs et d'une balayeuse.

Ces partenariats permettent ainsi de réduire les coûts et de limiter l'appel à des moyens matériels spécifiques privés sur la durée des fêtes dans le cadre l'organisation des festivités 2022.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER les conventions de partenariat PUBLIC-PUBLIC pour l'échange de moyens techniques et humains dans le domaine de la propreté urbaine avec les communes de Bayonne, Peyrehorade, Saint-Sever, Mont-de-Marsan, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Aire sur l'Adour., **D'AUTORISER** le Président à signer lesdites conventions.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : CONTRAT DE PRET A USAGE POUR L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT - AVENUE SAINT VINCENT DE PAUL ET AVENUE DE LA GARE A DAX

Monsieur Christian CARRERE, Vice-président : les évolutions du quartier de la gare de Dax lui confèrent une nouvelle dimension en offrant dans ce périmètre une grande attractivité avec notamment, l'implantation de cursus universitaires, la création d'un quartier d'affaires, son Pôle d'échanges Multimodal ; il devient nécessaire de faire évoluer l'offre de stationnement dans ce secteur.

Il est donc proposé d'établir un contrat de prêt à usage, avec la ville de Dax afin qu'elle organise le stationnement payant dans le quartier de la Gare, ces objectifs caractérisant un intérêt général suffisant et bénéfique aux deux parties.

Cette convention dite de « prêt à usage » permettra la mise à disposition, par le Grand Dax des parcelles dont elle est propriétaire à la ville de Dax.

Les parcelles concernées sont : AM 0272, AM 0278 et AM 0238, d'une surface totale de 1438 m², elles sont situées avenue de la Gare, offrant ainsi 36 places située au pied du siège du Grand Dax ; AM 0027 d'une surface d'environ 100 m², située avenue Saint Vincent de Paul à Dax, offrant 9 places dont 1 PMR.

Cette mise à disposition par le Grand Dax sera consentie à titre gracieux et pour une durée de 12 ans et sera reconductible une fois pour la même durée par décision expresse.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la mise à disposition des parcelles cadastrées AM 0272, AM 0278 et AM 0238, d'une surface totale de 1438 m², et d'une partie de la parcelle cadastrée AM 0027 d'une surface d'environ 100 m² à la ville de Dax par la Communauté d'Agglomération du Dax à titre gracieux, pour une durée de 12 ans reconductible une fois pour la même durée par décision expresse, **D'APPROUVER** le contrat de prêt à usage correspondant, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage et tout acte se rapportant à cette mise à disposition, **D'EMETTRE** un avis favorable à l'intégration des parcelles susvisées à l'offre de stationnement payant sur voirie de la ville de Dax,

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : une question et une remarque. Donc bien entendu pour tous ceux qui empruntent régulièrement le train au départ de la gare de Dax, la nécessité de disposer de parkings supplémentaires semble effectivement une impérieuse nécessité.

Toutefois la ville de Dax a effectivement la compétence en termes de stationnement mais on nous parle de stationnement payant, donc j'imagine avec les mêmes tarifs que les autres parkings qui bordent la gare et selon, quelles modalités ? Est-ce que les recettes ont été évaluées ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : D'autres questions ? Pas d'autres questions

Monsieur Christian CARRERE, Vice-président : C'est à la charge de la Ville de Dax de mettre tous les moyens pour mettre des parcmètres en place, donc automatiquement c'est un coût important pour la collectivité et il n'y a pas un grand retour sur investissement pour ce petit nombre de places.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Il faudra qu'on en parle d'abord à Dax. Le sujet qui nous concerne est lié à la congestion que l'on constate autour de la gare. Il y aura donc un nouveau parking, lié à l'usage de la Communauté d'Agglomération. C'est pour ça que c'est elle qui va porter une partie du projet, notamment pour le parking des élus et des personnes qui travaillent au siège ou au CIAS.

Donc sur le nouveau parking, il y aura uniquement 9 places payantes, déjà pour proposer un stationnement supplémentaire pour les gens qui viennent sur le quartier, mais aussi pour envisager des mutualisations avec un projet qui risque de voir le jour prochainement à proximité, avec notamment du logement.

Les 36 autres places dont on parlait, c'est ici à proximité immédiate, pour permettre de proposer 36 places en arrêt minute à proximité de la gare. Et bien évidemment quand on parle d'arrêt minute, on est sur des tarifications vraiment spécifiques puisque on veut permettre de stationner pendant un temps donné, que je ne peux pas donner actuellement parce qu'il faudra le décider, mais de l'ordre d'une demi-heure par exemple. Et au-delà de cette demi-heure, bien évidemment, il faut que les prix soient suffisamment importants pour dissuader de rester stationner sur l'emplacement.

Donc ça c'est vraiment l'objet et cela nécessitera une tarification vraiment spécifique, le but n'étant pas de générer des recettes de stationnement supplémentaires pour la Ville de Dax, mais bien d'améliorer le stationnement sur la zone à proximité de la gare qui est vraiment un enjeu puisqu'on reçoit pas mal de doléances à ce sujet, donc par cette solution-là, on essaie d'avancer.

Ce n'est pas le foncier qui coûte, c'est plus l'équipement qu'il y a à mettre en place ainsi que le personnel pour surveiller que le stationnement est payé,

Il y a aussi un projet de surélévation du parking EFFIA qui existe à proximité.

Alors là, c'est l'affaire de l'exploitant actuel du parking de la gare payant, je vois des sourires effectivement on a pu leur proposer une surélévation d'occasion qu'ils n'ont pas accepté parce que le montant qu'ils proposaient n'était pas suffisant, donc voilà.

Mais pour parler plus sérieusement, il y a vraiment une nécessité d'améliorer tous les principes d'accès à la gare. Aussi parce qu'il n'y a pas que l'accès en voiture, on a constaté, et on n'était peut-être pas tous informés, qu'il y a une navette VITENVILLE qui permet d'accéder à la gare en se garant au parking à proximité des Arènes, la navette vous récupère, vous amène à la gare et vous pouvez faire la même chose en sens inverse. Donc il y a aussi nécessité de communiquer sur tout un tas de possibilités qu'on a aussi pour se rendre à la gare par d'autres moyens que la voiture.

Madame Sylvie PEDUCASSE, Vice-présidente : Oui, il y avait effectivement deux objets à ma question.

Le premier, puisque je ne connais pas l'état de ces parkings, ni l'investissement nécessaire pour les mettre en condition de pouvoir accueillir du stationnement payant, donc au moment où on cherche des recettes, je pose légitimement cette question. Mais surtout le deuxième objet, pour avoir utilisé la gare de Dax sur de la dépose, en particulier quand on a des enfants qui grandissent, on fréquente régulièrement la gare de Dax le vendredi soir et le dimanche soir, et effectivement bien souvent, les embouteillages sont liés au fait d'avoir un temps d'attente qui est court, souvent, de 15 à 20 mns, mais qui provoque un afflux important de véhicules au même moment et que ces véhicules n'utilisent pas toujours les parkings payants, et bien souvent à ces horaires-là, les parkings sont complets. La question est aussi pour ces usagers, à savoir est-ce qu'ils pourront continuer à utiliser ces parkings pour cet usage ?

Monsieur Julien BAZUS, Vice-président : juste une précision à savoir que le VITENVILLE circule de 7h00 à 20h et pas le dimanche, histoire qui n'y ait pas de surprise à l'arrivée.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Oui, c'est vrai que si vous avez un train qui arrive après 20h, vous pouvez avoir un souci pour repartir aux arènes. Et je vous rappelle, enfin je vous indique que je ne pourrais que vous conseiller de ne pas vous garer sur les voies de bus parce que là, il y a des caméras et vous êtes verbalisés systématiquement. Ce qui vous permettra de ne pas écrire au Maire de Dax, suite à votre étonnement, d'avoir reçu le PV.

Pas d'autres questions ? Si, Thierry BOURDILLAS et après Serge POMAREZ.

Monsieur Thierry BOURDILLAS, conseiller communautaire : est ce que ces travaux sont financés par l'Agglo ?

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Alors non, non, tout ce qui est stationnement payant, c'est pris en charge par la Ville de Dax.

Monsieur Serge POMAREZ, Conseiller communautaire : c'est un peu d'humour, mais on répond comme ça favorablement à la question qui a été posée par la Cour des Comptes, c'est à dire que par ce biais-là, la Ville de Dax récupérera quelques recettes.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : c'est effectivement un bon début pour le pacte financier et fiscal que nous aurons à trouver. C'est la Chambre Régionale des Comptes, ce n'est pas la Cour des comptes directement, c'est une déclinaison géographique, mais effectivement, on est sur la bonne voie et je n'en doutais pas d'ailleurs ! Pas d'autres questions ? Jean-Marie ABADIE.

Monsieur Jean-Marie ABADIE, conseiller communautaire : juste un constat, c'est vrai que le parking autour de la gare, c'est un problème mais ce n'est pas d'aujourd'hui.

Quand le PEM a été réalisé, EFFIA s'est engagé sur 2 niveaux officiellement. Il a dit, je ferai le niveau supplémentaire quand le niveau rez-de-chaussée sera plein, et c'est fait, donc il faut qu'ils reviennent sur leurs engagements d'origine, ils sont écrits et tout ça fait partie d'un marché puisque EFFIA a la responsabilité aujourd'hui autour des gares, on ne peut même pas les mettre en concurrence.

Donc, c'est à lui à de faire le stationnement pour les gens qui vont à la gare. Il y a eu une négociation pour les 20 minutes gratuites quand on rentre pour aller chercher des personnes à la gare, il y a 20 minutes gratuites. Mais aujourd'hui c'est dans tout l'ensemble avec les nouvelles constructions qui sont arrivées, que la dimension « parking » manque cruellement. On revoit aujourd'hui du report sur Saint-Paul-lès-Dax, ce qui avait disparu un temps mais peu de temps. Aujourd'hui, les gens repartent sur Saint-Paul et sur l'avenue Saint-Vincent-de-Paul aussi.

Moi je pense que nous n'avons pas la solution mais il est peut-être bon de porter à nouveau une étude, de regarder ce qui se passe avec les nouveaux bâtiments aujourd'hui, pour pouvoir essayer de réguler en partie ces nouveaux afflux de stationnement.

En fait, il y a le bon côté parce qu'il y a de l'activité dont on ne va pas se plaindre et de l'autre côté effectivement, on a du mal à résoudre ça.

Le fameux projet de récupérer la friche de Monsieur Bricolage, on ne s'est pas penché dessus quand il fallait. C'est regrettable. Donc aujourd'hui c'est compliqué parce qu'il n'y a pas beaucoup de foncier. Il y a l'Adour qui pose un problème et la voie ferrée de l'autre côté.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Oui juste sur EFFIA, effectivement un permis de construire avait été déposé pour la surélévation. C'est vrai qu'ils ont suspendu ça en raison du contexte sanitaire.

C'est ce qu'ils ont dit, mais le projet sur lequel ils se sont engagés est en cours.

Et bien évidemment la réflexion est permanente puisque chaque fois qu'on a un projet qui est proposé dans cette zone, on axe sur la problématique du stationnement pour que les porteurs de projet proposent des solutions plutôt en surnuméraire, c'est à dire en capacité excédentaire par rapport à ce dont ils ont besoin parce que ça se résout aussi comme ça, avec ce fil rouge à traiter.

Et je crois que c'est 1/4 d'heure gratuit, tu as mis du TTC ! Je ne veux pas qu'on ait de surprises avec des gens qui disent : Jean-Marie ABADIE avait annoncé publiquement que c'était 20 minutes.

Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

POINT 9 : AMENAGEMENT, URBANISME ET EAU

OBJET : EAU POTABLE - AVIS FAVORABLE DU GRAND DAX A L'EMERGENCE D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX POUR LES NAPPES PROFONDES DU BASSIN DE L'ADOUR

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président :

Dans le cadre de la concertation menée par l'Institution Adour en 2021, la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) semble admise par le plus grand nombre d'acteurs comme une solution permettant de répondre aux enjeux de gestion des nappes profondes, à l'échelle des 4 départements du bassin de l'Adour. Utilisées majoritairement pour l'alimentation en eau potable et le thermalisme, ces ressources se doivent d'être gérées pour garantir qualité et pérennité. Le SAGE est un document de planification – comme les PLUi en aménagement - qui vise à assurer une gestion durable des ressources en eau. Il est formalisé par :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau, qui fixe les priorités du territoire en matière de politique de l'eau, ainsi que les objectifs et les dispositions pour les atteindre.
- un règlement dont la principale plus-value réside dans sa portée juridique : il définit des règles directement opposables aux tiers.

Ces documents sont élaborés par une commission locale de l'eau après un état des lieux du territoire et la définition des objectifs.

Dans l'attente de l'élaboration du SAGE, l'O de l'agglomération s'engage dès à présent à participer à la gouvernance autour des nappes à travers la *charte pour une gestion intégrée, concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour*.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : pas de questions ?

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion intégrée, concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour, **D'APPROUVER** l'émergence d'un SAGE Nappes Profondes du bassin de l'Adour.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Voté à l'unanimité

OBJET : AMENAGEMENT : VENTE PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS A N° 1030, 994, 997, 999 SITUÉES A BÉNESSE-LES-DAX, APPARTENANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président :

En 2008, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax s'était portée acquéreur de 24 929 m² au prix de 74 784,16€ afin de réaliser une zone d'activité. La société LIVINX en date du 22 avril 2022, propose l'acquisition pour 160 000€ de la même parcelle. Considérant que les objectifs de la société LIVINX sont conformes à la volonté de la collectivité et de Monsieur le Maire de Bénesse-lès-Dax, il nous propose de le racheter à 160 000€, pour en faire une zone d'activité permettant la réalisation d'environ 5000 m² de surface de plancher, de commerces, bureaux et d'activités qui devraient être en accord avec les enjeux du PLUi.

Le prix proposé par la société LIVINX est conforme aux Domaines avec une petite moins-value vu la viabilisation un peu compliquée donc tout est tout est OK.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Pas de questions ?

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : On a gagné des sous !

Monsieur Julien DUBOIS, Président : merci pour cette conclusion

Monsieur Philippe CASTEL, Vice-président : bon, on a mis longtemps, 14 ans mais on a gagné des sous !

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la vente des parcelles cadastrées section A n°1030 d'une contenance de 19 531 m², n° 994 d'une contenance de 4 315 m², n° 997 d'une contenance de 1 213 m², n° 999 d'une contenance de 50 m² appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Dax à la société Livinx au prix de **160 000 € hors taxes** (TVA sur marge en supplément soit 16 843,17 €), soit un prix de vente de 176 843,17 € TTC, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur, **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Grand Dax à signer tous documents et actes notariés nécessaires à la vente des parcelles susmentionnées, **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Grand Dax à donner procuration à tout clerc ou collaborateur du cabinet notarial pour signer les actes notariés afin de finaliser la vente.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

Monsieur Jean-Marie ABADIE, en tant que Maire de Bénesse-lès-Dax, ne prend pas part au vote

Voté à l'unanimité des votants

POINT 10 : POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE - ASSOCIATION UFOLEP 40.

Madame Christelle LALANNE, Vice-présidente expose que la Politique de la ville à travers le partenariat État-Agglomération du Grand Dax, vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers, améliorer les conditions de vie de leurs habitants et favoriser l'accès aux droits, considérant les demandes de subventions déposées par l'Association Union Française Œuvres Laïques d'Education Physique des Landes (UFOLEP 40), dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Politique de la ville », lancé le 12/10/2021 et pour lequel les dossiers devaient être transmis pour le 10/12/2021,

Les projets présentés par l'association portent sur les thématiques de :

« Formations aux gestes de premiers secours », afin de permettre aux résidents des quartiers prioritaires de la ville d'avoir accès gratuitement à une formation aux techniques d'assistance de premier secours ;

« Santé au féminin », pour que les femmes des quartiers prioritaires de la ville puissent accéder à une pratique sportive adaptée et de s'approprier des thématiques de santé.

Considérant que le versement des subventions est conditionné à la signature au préalable d'un contrat d'engagement républicain, qui comprend 7 engagements : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne, humaine, et respect des symboles de la république.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'Association UFOLEP 40, au titre de l'année 2022, pour mener ses actions « Formations aux gestes de premiers secours » et « Santé au féminin » pour un montant total de 3 850€ (trois mille huit cent cinquante euros) **DE DECIDER** de verser la subvention à l'UFOLEP 40 qui encadre ces projets, pour un montant total maximum de 3 850€ (trois mille huit cent cinquante euros). Les crédits sont inscrits au budget Politique de la ville 2022 à l'article 6574. L'association UFOLEP 40 est immatriculée au numéro SIRET 490 033 552 00038, son siège est situé 91 impasse Joliot Curie, 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT.

Monsieur Julien DUBOIS, Président, met au vote.

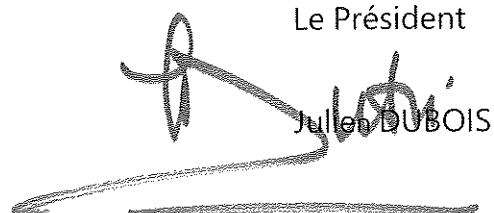
Voté à l'unanimité

La séance est levée à 21H 05

La Secrétaire


Guylaine DUTOYA

Le Président


Julien DUBOIS